

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

02

EDUCATION

06

SOCIAL

01

INFRASTRUCTURE

06

SANTE PUBLIQUE

05

ADMINISTRATION

31

RURAL

13

ENERGIE

02

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.arp.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@arp.cm, Web: www.arp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.arp.cm
Mail : pridesoft@arp.cm

N° 2101

22 Juillet 2020

22 July 2020

5:46 PM/17H:46

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1	Reference	N°15/AONO/MINESEC/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°15/AONO/MINESEC/CIPM/2020 DU 20 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ALLEES BETONNEES DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN DEUX (02) LOTS FINANCEMENT : BIP MINESEC - EXERCICE 2020 IMPUTATION : 54 25 332 02 340020 2250
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	10-08-2020

2	Reference	007/AONO/CAEDII/CIPM/2020 DU 22 JUILLET 2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CAEDII/CIPM/2020 DU 22 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE CARREFOUR EVELYNE BAR-MAIRIE EDEA II-SOUS PREFECTURE EDEA II EN MOYENNE TENSION DANS LA COMMUNE D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT: BIP/MINDDEVEL 2020 IMPUTATION BUDGETAIRE: 54 27 641405 2254 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'EDEA II
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-08-2020

3	Reference	05/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'A TINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE SOMAKEK DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA - DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	14-08-2020

4	Reference	06/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RMVIERE WEMAKOULOU SUR LA BRETELLE RN3 (SIKOUM)? LOGBADJECK AU PK 7+400 DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT, DE LA SANAGA? MARITIME, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	14-08-2020

5	Reference	007/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LE VILLAGE KENDECK DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) — EXERCICE 2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	14-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 08/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 P Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°08/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MAGASINS DE STOCKAGE A MISSELE II DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA- -DEPARTEMENT DE LASANAGA MARITIMERE GION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BIP 2020 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 14-08-2020
----------	---

7	Reference 09/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 21/07/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 21/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE INTER CARREFOUR KOPONGO-CARREFOUR TROIS VEUVES, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2020 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 15-08-2020
----------	--

8	Reference 02/AONO/APN/CIPM/2020 Lire Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO /APN/CIPM/2020 DU 16 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE ET LE PARAMETRAGE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA BANQUE DE DONNEES D'EXPLOITATION DU SECTEUR PORTUAIRE ET DE L'OBSERVATOIRE DES TARIFS ET DES COUTS DE PASSAGE PORTUAIRE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 26-08-2020
----------	---

9	Reference 045/AAONO/UN/R/SG/DIPD/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AAONO/UN/R/SG/DIPD/CIPM/2020 DU 20 JUIL 2020 POUR L'ÉQUIPEMENT EN TABLES BANCS DE L'AMPHITHÉÂTRE 500 DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (ESMV) DE L'UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ (EN PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 13-08-2020
----------	--

10	Reference N° 0115 ASMI/CCAA/DG/PDST/SPM/07-20 Lire Titre/objet AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° 0115 ASMI/CCAA/DG/PDST/SPM/07-20 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL AU POSTE DE COMPTABLE AU SEIN DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET RÉGIONAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU CORRIDOR RAIL/ROUTE DOUALA-NDJAMENA(PCDN) Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 06-08-2020
-----------	--

11	Reference 13 /COM/CNTK/SG Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_05_/AONO/MINDDEVEL/CNTK/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference 006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUÉ N°006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

13	Reference ADDITIF N°02 N° 81 Lire Titre/objet APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°56/AAOI/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 15 MAI 2020 POUR LA REPRISE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION NTUI-MANKIM EN DEUX LOTS ADDITIF N°02N° 81/AD/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 14/07/2020 MODIFICATIONS PORTEES SUR LE DAO Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

14	Reference N°781/CRP/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE RADIO/PRESSE N°781/CRP/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 14/07/2020 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°56/AAOI/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 15 MAI 2020 POUR LA REPRISE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION NTUI-MANKIM EN DEUX LOTS ADDITIF N°02 Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

15	Reference N°0010/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°0010/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 17 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE COTATIONS N°000004/DC/MINSANTE/PRPSS/PRPSS/CSPM/2020 ET N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSS/PRPSS/CSPM/2020 DU 11 MAI 2020 RESPECTIVEMENT POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE ET MALADIE DU PERSONNEL DE LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS) Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

16	Reference 008/C/CTD-NKONGSAMBA 3/SIGAMP/2020 du 16/07/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUÉ N°008/C/CTD-NKONGSAMBA 3/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMUNDE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/MINEE/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE A POOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3E, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

17	<p>Reference N°00057/C/MINEE/SG/DGRE/PAEA-MRU/RPM Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>COMMUNIQUE N°00057/C/MINEE/SG/DGRE/PAEA-MRU/RPM DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°00262/AMI/MINEE/PAEA-MRU/CSPM/RPM/2019 DU 29 JANVIER 2020 POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA COMPOSANTE INFORMATION, EDUCATION & COMMUNICATION (IEC) DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL AU CAMEROUN (PAEA-MRU) : SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT MODE DE FINANCEMENT : BIP MINEE.</p>
-----------	--	---

18	<p>Reference 003/C/AONO/CNRPH/DG/DAF/CE/2020 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020, SUIVANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)</p>
-----------	---	---

19	<p>Reference 009/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 21/072020 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>COMMUNIQUE N°009/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 21/072020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/C/SP/CRPM-LT/DRMINAC-LT/2020 DU 8 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CUITURE/DD DES ARTS ET DE LA CULTURE DU NKAM (PHASE 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI, DÉPARTEMENT DU NKAM, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.</p>
-----------	--	--

20	<p>Reference 14 /COM/CNTK/SG Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° <u>08</u> /AONO/MINDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 08 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINEE</p>
-----------	--	---

21	<p>Reference N°03/C/C/OMB/SPM/2020 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C/COM/CIPM/2020 DU 28/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.</p>
-----------	--	---

RESUME DES CONSULTATIONS

22	Reference 12/COM/CNTK/SG Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LA REALISATION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE,FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

23	Reference 004/C/AONO/CNRPH/DG/DAF/CE/2020 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020, SUIVANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

24	Reference N°804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15 MAI 2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICE 2020. IMPUTATION : 54 36 470 04 390000 6161. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

25	Reference N°804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15 MAI 2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICE 2020. IMPUTATION : 54 36 470 04 390000 6161. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

26	Reference 27_/DM/C/NTK/SG Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LA REALISATION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

27	Reference 003/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020 Lire Titre/objet DECISION N°003/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

28	Reference	007/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION N°007/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.					
	Nature de prestation	N/A					
	Date de cloture	N/A					

29	Reference	008/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION N°008/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.					
	Nature de prestation	Autres Infrastructures					
	Date de cloture	N/A					

30	Reference	004/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION N°004/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.					
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs					
	Date de cloture	N/A					

31	Reference	005/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION N°005/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.					
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs					
	Date de cloture	N/A					

32	Reference	DECISION MUNICIPALE N°010/DM/RL/DSM/C.MKO/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°010/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE					
	Nature de prestation	Autres Infrastructures					
	Date de cloture	N/A					

33	Reference	DECISION MUNICIPALE N°012/DM/RL/DSM/C.MKO/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°012/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE					
	Nature de prestation	Autres Infrastructures					
	Date de cloture	N/A					

34	Reference	DECISION MUNICIPALE N°003/D/CAN2/SG/UPE/2020	Lire				
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°003/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/CTD-CAN2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU VILLAGE NDOGMOA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2E IE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.					
	Nature de prestation	Autres Infrastructures					
	Date de cloture	N/A					

RESUME DES CONSULTATIONS

35	Reference DECISION MUNICIPALE N°001/D/CAN2/SG/UPE/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°001/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/CAN-21C1PM12020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE : ENTRE NDOGMOA-MBENG PALACE-EP SAINT MARTIN-FOYER CULTUREL BANWA-ROUTE HIMO ; EYES CLINIC-CARREFOUR QUARTIER HOPITAL REGIONAL DE NKONGSAMBA ENTREE PRINCIPALE PALMIER-DOMICILE EKWABI AVEC BRETelles (LINÉAIRE TOTAL : 4,5 KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

36	Reference DECISION MUNICIPALE N°009/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°009/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

37	Reference DECISION MUNICIPALE N°002/D/CAN2/SG/UPE/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°002/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU CAMWATER DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

38	Reference DECISION MUNICIPALE N°004/D/CAN2/SG/UPE/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°004/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/CTD-CAN2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA ROUTE DD/MINADER — MARCHE BONANGOH DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IEA+RE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

39	Reference DECISION MUNICIPALE N°05/D/CAN2/SG/UPE/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°05/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE - CARREFOUR HOPITAL REGIONAL-ENIEG- PORTAIL DES ELEVES DU LYCEE DU MANENGOUBA-RESIDENCE PROVISEUR LYCEE TECHNIQUE A ; -BARRIERE ECOLE ANNEXE —ENTREE PORTAIL DES ELEVES LYCEE TECHNIQUE A ; - QUARTIER MATANGO (FACE RESIDENCE RM) —MME NGUEWA — ROUTE NATIONAL N° 5 ; -ENTREE ANCIENNE GUINNESS —DOMICILE NANKAM — LIMITE DU QUARTIER AVEC BRETelle PASSANT DEVANT M. NGUEGANG ; -ROUTE NGWABENG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL (LINÉAIRE TOTAL : 3KM) Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

40	Reference	DECISION MUNICIPALE N°006/D/CAN2/SG/UPE/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°006/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE D'EKANGTE-VILLAGE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2EME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

41	Reference	N°009/D/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM Lire
	Titre/objet	DECISION N°009/D/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 17JUILLET 2020DÉCLARANT INFRACTUEUSES LES DEMANDES DE COTATIONS N° 000004/DC/MINSANTE/PRPSSPRSS/CSPM/2020 ET N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSSPRSS/CSPM/2020 DU 11 MAI 2020 RESPECTIVEMENT POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE ET MALADIE DU PERSONNEL DE LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

42	Reference	DECISION N°J009/D/C/SP/CRPM-LT/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°J009/D/C/SP/CRPM-LT/2020 DUPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE/DD DES ARTS ET DE LA CULTURE DU NKAM (PHASE 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI, DÉPARTEMENT DU NKAM, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES ARTS ET LA CULTURE DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

43	Reference	20/004/D/AONO/CNRPH/DG/DAF/CE Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, EN RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

44	Reference	20/003/D/AONO/CNRPH/DG/DAF/CE Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, EN RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

45

Reference [29 /DM/C/NTK/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08 /AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 08 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

46

Reference [28 /DM/C/NTK/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/MINDDEVEL/CNTK/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

47

Reference [DECISION MUNICIPALE N°011/DM/RL/DSM/C.MKO/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°011/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

48

Reference [N°195 D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°195 D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/2020 DU 20/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES RELATIVES À LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.FINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICES 2020.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

49

Reference [001/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°001/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

50

Reference [002/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°002/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference 20/22/DM/C/NTK/SG Lire Titre/objet PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE DEMANDE COTATION OUVERTE N° 02 /DCO/CNTK/SG/CIPM-2020 DU 16 MARS 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

52	Reference 006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 Lire Titre/objet DECISION N°006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

53	Reference N°03/DM/C-OMB/SPM/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°03/DM/C-OMB/SPM/2020PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N0 002 DU 28/04 2020 RELATIF À L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À OMBESSA VILLAGES DANS LA COMMUNE D'OMBESSA. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

54	Reference DECISION MUNICIPALE N°006/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°006/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

55	Reference N°11/DM/C/MAT/SG Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°11/DM/C/MAT/SGCONSTANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ D'UNE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MATOMB CENTRE, COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

56	Reference N°12/DM/C/MAT/SG Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°12/DM/C/MAT/SGCONSTANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR L'AXE PAN-PAN, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

57	Reference N°13/DM/C/MAT/SG Lire Titre/objet DECISION MUNICIPAL N°13/DM/C/MAT/SGCONSTATANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE LISSE, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

58	Reference DECISION MUNICIPALE N°05/ /DM/RL/DSM/C.MKO/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°05/ /DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

59	Reference DECISION MUNICIPALE N°007/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°007/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

60	Reference 008/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°008/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

61	Reference ADDITIF N°1 A/S 019/AONO/MSP/HGD/CIPM/2020 Lire Titre/objet ADDITIF N°1 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/MSP/HGD/CIPM/2020 DU 16 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ET CONSOMMABLES POUR CHIMIOThERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2020 Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

62	Reference 16 /AD/C.NTK/CIPM/2020 Lire Titre/objet RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERTN°_09 IAONOIMINDDEVEL/DPAI/CIPM-NTK/2020DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE DURGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

63	Reference 01 Lire Titre/objet ADDITIF N°01 RELATIF AU DAO N°009/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES A MESSONDO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

64	Reference 01 Lire Titre/objet RELATIF AU DAO N° 003/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS A MESSONDO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

65	Reference 01 Lire Titre/objet RELATIF AU DAO N° 007/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 25 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE SONG MBONG ET D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE DJASSOCK SOCAPALM, ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

66	Reference 15 /AD/C.NTK/CIPM/2020 Lire Titre/objet RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°15/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

67	Reference 01 Lire Titre/objet RELATIF AU DAO N° 002/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 25 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BIJOCKA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

68	Reference 01 Lire Titre/objet RELATIF AU DAO N° 008/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE BODI , ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

69

Reference [01 Lire](#)

Titre/objet RELATIF AU DAO 001/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 19 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

70

Reference [ADDITIF 1 AU DAO N°003bis Lire](#)

Titre/objet ADDITIF 1 AU DAO N°003BIS RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU A BALIAMA, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

71

Reference [ADDITIF1 AU DAO NO 004 Lire](#)

Titre/objet ADDITIF1 AU DAO NO 004

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

72

Reference [ADDITIF1 Lire](#)

Titre/objet ADDITIF1 PORTANT REPPORT DE L'OUVERTURE DES PLIS AUX DAO NO 003BIS, 004, 005, 006 ET DC 01 RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A BALIAMA, CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A EM BILINGUE OMBESSA, CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 2 SALLES DE CLASSE A EP BOGONDO, REHABILITATION DU TRONCON-GUEBOBA-BIABO AVEC POSE DE BUSES ET FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM EXERCICE 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

73

Reference [ADDITIF1 AU DAO NO 006 Lire](#)

Titre/objet ADDITIF1 AU DAO NO 006

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

74

Reference [ADDITIF 1 AU DC NO 01 Lire](#)

Titre/objet ADDITIF 1 AU DC NO 01/DC/C/OMB/SG/SPM/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM (KIT SCOLAIRE ET PÉDAGOGIQUE, BOITE À PHARMACIE À LA COMMUNE D'OMBESSA

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

75

Reference	ADDITIF 1 AU DAO NO 005 Lire
Titre/objet	ADDITIF 1 AU DAO NO 005
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
°15/AONO/MINESEC/CIPM/2020 DU 20 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES
ALLEES BETONNEES DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN DEUX
(02) LOTS FINANCEMENT : BIP MINESEC - EXERCICE 2020 IMPUTATION : 54 25 332 02 340020 2250**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) DE L'EXERCICE
2020

IMPUTATION

54 25 332 02 340020 2250.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget programme 2020, le Ministre des Enseignements Secondaires lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux d'aménagement des allées bétonnées dans certains établissements d'Enseignement Secondaires en deux (02) lots.

2. Consistance des prestations

Les travaux pour chaque lot comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- Maçonnerie-Béton armé en élévation ;
- Charpente-couverture;
- Peinture ;
- Aménagements-VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de FCFA TTC cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont constitués de deux (02) lots répartis ainsi qu'il suit :

Régions	Départements	Arrondissements	Lots N°	Etablissements bénéficiaires	Coût prévisionnel des travaux
SUD-OUEST	FAKO	LIMBE I	1	LYCEE BILINGUE DE LIMBE	25 000 000
		BUEA	2	LYCEE DE BUEA	25 000 000

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de constructions des bâtiments.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire suivante : 54 25 332 02 340020 2250.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59, et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de FCFA 75 000 (Soixante-quinze mille) Francs CFA, représentant les frais d'achat du Dossier.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

- Pour la soumission hors ligne, sous peine de rejet, Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires-Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Porte 813 au plus tard le 10/08/2020 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°15 /AONO/MINESEC/CIPM/2020 DU 20 JUILLET 2020
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ALLEES BETONNEES DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN DEUX (02) LOTS
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 10/08/2020 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux objet du présent Appel, est de Quatre-vingt dix (90) jours pour chaque lot, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer lesdits travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission cinq cent mille (500 000) francs CFA établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO aux conditions de la COBAC.

Le délai de validité de cette caution est de trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable et entraînera le rejet de l'offre, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 10/08/2020 à 14 heures à la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires, par la Commission Interne de Passation de Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du Dossier.
Cette ouverture se fera en un temps.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres;
- Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à 120 jours) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés établie par le MINMAP ;
- Non-respect du format de fichier des offres;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS;
- Non satisfaction de 7 oui / 9 des critères essentiels.

B/ Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires (construction des bâtiments);
- Attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Attestation de la capacité financière supérieure ou égale à treize millions (13 000 000) par lot délivrée par une banque de 1er ordre agréé par le MINFI ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;
- Méthodologie ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page, signé à la dernière avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention manuscrite « lu et approuvé »

Cette évaluation se fera suivant le mode binaire (oui ou non) avec un minimum acceptable d'au moins soit 7 oui/9 de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

15. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 7 oui / 9 des critères essentiels.

NB : un même soumissionnaire peut être adjudicataire des deux lots

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59.

YAOUNDE le 20 Juillet 2020

Le *MINISTRE*

NALOVA LYONGA

COMMUNE D'EDEA 2EME

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CAEDII/CIPM/2020 DU 22 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
LIGNE ELECTRIQUE CARREFOUR EVELYNE BAR-MAIRIE EDEA II-SOUS PREFECTURE EDEA II EN
MOYENNE TENSION DANS LA COMMUNE D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME,
REGION DU LITTORAL FINANCEMENT: BIP/MINDDEVEL 2020 IMPUTATION BUDGETAIRE: 54 27 641405
2254 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'EDEA II**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 27 641405 2254

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, Exercice 2020, le Maire de la Commune D'EDEA II, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, portant sur les Travaux de réhabilitation de la ligne électrique Carrefour Evelyne bar-Mairie Edéa II-Sous- Préfecture Edéa II en Moyenne Tension dans la Commune d'Edéa II, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent:

- Les travaux préparatoires ;
- La construction d'une ligne MT monophasé ;
- La pose de transformateur monophasé ;
- La construction d'une ligne BT monophasé ;
- Les prestations diverses.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel global de l'opération à l'issue des études préalables est de Cinquante Millions (50 000 000) FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'électrification. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le mandataire soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (**BIP**), exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire : **54 27 641405 2254**

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie d'Edéa II dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune D'EDEA II, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante quinze mille (75 000) FCFA** payable à la Recette Municipale de la Commune D'EDEA II.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune D'EDEA II, au plus tard le **20 Août 2020 à 12 Heures** et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CAEDII/CIPM/2020 DU 22 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
LIGNE ELECTRIQUE CARREFOUR EVELYNE BAR-MAIRIE EDEA II-SOUS PREFECTURE EDEA II EN
MOYENNE TENSION DANS LA COMMUNE D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION
DU LITTORAL.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (3) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de Un million (1 000 000) FCFAvalable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine d'irrecevabilité, les Offres administratives, techniques et financières doivent être placées dans des enveloppes différentes, séparées et remises sous pli scellé avec la mention ci-dessus mentionné au point 10 du présent avis et la spécification du pli (administrative, technique ou financière). Elles ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le **20 août 2020 à 13 Heures à la salle des Actes de la Commune D'EDEA II** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Maire de la Commune D'EDEA II. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera au triple plan : administratif, technique et financier selon des critères éliminatoires et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non)

Critères éliminatoires:

- Absence ou non conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- L'omission dans le bordereau des prix unitaires d'un prix quantifié ;
- L'omission d'un prix unitaire quantifié dans le sous-détail
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés passés au cours des trois dernières années ;

- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- La Note technique devra être supérieure ou égale à 75% de Oui par rapport aux sous-critères essentiels;

Critères essentiels

- 2 Capacité financière
- 3 Expérience de l'entreprise
- 4 Personnel
- 5 Matériel
- 6 Méthodologie

Le soumissionnaire devra obtenir au moins 75% de oui

14. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au Soumissionnaire remplissant les capacités administratives, techniques et financières requises et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante. Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus disposent d'un délai de 15 jours pour retirer leurs offres. Passé ce délai, ces offres pourront être détruites.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune D'EDEA II.

Dénonciation

Corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48.

EDEA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

MBEI NJE Jean

COMMUNE DE DIBAMBA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°05/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
LOGEMENT D'A TINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE SOMAKEK DANS LA COMMUNE
DE DIBAMBA- - DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT :
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 27 351 01 641407 2225

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de DIBAMBA lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de SOMAKEK, dans la Commune de DIBAMBA, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **17 000 000 Francs CFA.**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics et non exclus de la commande publique.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2020 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire : 54 27 351 01 641407 2225

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de DIBAMBA.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de DIBAMBA, sis à son annexe au Marché Central d'Edéa, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quinze mille (15 000) FCFA** Payable à la recette municipale de DIBAMBA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de DIBAMBA sous pli fermé au plus tard **14/08/2020 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'UE CE N°05/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU (1 (0
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMEN AS INTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE
PUBLIQUE DE SOMAKEK DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA,
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Trois Cent Quarante mille (340 000) F CFA**; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **14/08/2020 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBAMBA, dans la salle de réunion de la Mairie de DIBAMBA, sis à son annexe au Marché Central d'Edéa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Pièce administrative non régularisée après 48h ;
- Note technique inférieure à 75%
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-conformité du model de soumission ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon d'un marché antérieur (03 dernières années) et de non appartenance sur la liste des entreprises suspendues.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement oui/non
- la disponibilité du matériel oui/non
- les références de l'entreprise oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet oui/non
- la présentation de l'offre oui/non

La non-obtention d'au moins 75% de oui des critères ci-dessus cités entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (toutes taxes comprises) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Dibamba.

BIEN VOULOIR APPELER GRATUITEMENT AUX NUMEROS VERTS SUIVANT 673 20 57 25/699 37 07 48 POUR DENONCLATION DE MAUVAISES PRATIQUES ET DYSFONCTIONNEMENT OBSERVES DANS LE PROCESSUS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS.

DIBAMBA le 21 Juillet 2020

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

COMMUNE DE DIBAMBA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°06/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RMVIERE WEMAKOULOU SUR LA BRETELLE RN3 (SIKOU)? LOGBADJECK AU PK 7+400
DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT, DE LA SANAGA? MARITIME, REGION DU
LITTORAL.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du bénéfice du financement Du Fonds Routier exercice 2020, le Maire de la COMMUNE DE DIBAMBA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un pont sur la rivière Wemakoulou sur la bretelle -Logbadjeck AU PK 7+400 dans l'Arrondissement de DIBAMBA, Département, de la Sanaga-maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation du chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Débroussaillage
- Coupe des bambous de chine ;
- Remblai en "graveleux latéritique" provenant d'emprunt ;
- Barbacanes;
- Enrochements :
- Fouille en terrains ordinaires ou en rivière;
- Culée en maçonnerie de moellons ;
- Remblais en matériaux filtrants en arrière des culées ;
- Remblais contigus aux ouvrages
- Démolition du pont forestier existant ;
- Béton armé
- Remplacement des poutres IPE 400 y/c entretoises
- Gargouilles ;
- Etudes géotechniques et d'exécution
- Garde-corps mixte ;
- Panneaux de signalisation type A
- Balise en béton arme
- Maintien de la circulation (charges s 02 tonnes)
- Etudes géotechnique

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 152 854 015 FCFA (Cent Cinquante deux million Huit Cent Cinquante Quatre Mille Quinze Francs cfa Francs CFA).

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont en un Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais non exclus de la commande publique.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget du MINTP ligne Fonds Routier Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la COMMUNE DE DIBAMBA, dès publication du présent Avis

8. Acquisition du Dossier

: Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la COMMUNE DE DIBAMBA, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de 150 000 (Cent Cinquante mille) francs payable à la Recette municipale de DIBAMBA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la COMMUNE DE DIBAMBA, au plus tard le **14/08/2020 à 11 Heures**, heure locale et devra porter la mention

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'UN+RGENCE N° 06 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE WEMAKOULOU SUR LA BRETELLE-Logbadjeck AU PK 7+400DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT, DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

le délai maximum d'exécution prévu par le Maitre d'Ouvrage pour la réalisation des Travaux objet du présent Appel d'Offres est de six (06) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre agréer par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 11 du D.A 0 d'un montant de (égal à 2% du cout prévisionnel Toutes Taxes Comprises, soit 3 057 080 FCFA) valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet. les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres.

13. Ouverture des Plis

L ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **14/08/2020 à 12Heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE DIBAMBA, dans sa salle de réunion.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée

14. Critères d'évaluation

CRITEES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

- - Suspension de la commande publique ;
- - Absence d'un des trois volumes ;
- - Documents présentés non régularisés dans les 48 heures
- - Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- - Fausses déclarations sur honneur ou pièces falsifiées :à l'ouverture
- - Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- - Non-conformité du modèle de soumission ;;
- - Absence de la déclaration de non abandon des marchés et de non appartenance des entreprises défaillantes ;
- - Absence de la lettre de soumission

CRITEES ESSENTIELS

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres.

L'évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier d'Appel

d'Offres (RPAO notamment) :

- - Situation financière
- - Expérience
- - Personnels
- - Matériels
- - Méthodologie

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre administrative conforme, techniquement éligible et présentant une offre financière évaluée la moins disante

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à compter de la date de dépôt de celles-ci

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables soit à la COMMUNE DE DIBAMBA dès publication du présent avis.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour toute tentative de corruption, ou faits de mauvaise pratique. bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un sms au numéro suivant

DIBAMBA le 21 Juillet 2020

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

COMMUNE DE DIBAMBA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
ELECTRIQUE DANS LE VILLAGE KENDECK DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA
SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
— EXERCICE 2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 32 641415 2242

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, exercice 2020, le Maire de la Commune de DIBAMBA, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, portant sur les travaux d'extension du réseau électrique dans le village Kendeck de la commune de Dibamba, département de la Sanaga maritime, région du littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent:

- Les travaux préparatoires
- La construction d'une ligne MT monophasée;
- La pose de transformateur monophasé;
- La construction d'une ligne BT monophasé;
- Les prestations diverses,

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel global de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante millions (40 000 000) FCFA

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'électrification rurale. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire, 54 32 641415 2242

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Commune de Dibamba sis à son annexe du marché central d'Eéa dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Dibamba, dès publication **du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Dibamba.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat General de la Commune de Dibamba, au plus tard le **14/08/2020 à 11 heures** et devra porter la mention

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CIPMIC-DIBAMBA12020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU
RESEAU ELECTRIQUE DANS LE VILLAGE KENDECK DE LA COMMUNE DE DIBAMBA,
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL
FINANCEMENT : BIP 2020**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de huit cent mille (800 000) FCFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine d'irrecevabilité, les Offres administratives, techniques et financières doivent être placées dans des enveloppes différentes, séparées et remises sous pli scellé avec la mention ci-dessus mentionné au point 10 du présent avis et la spécification du pli (administrative, technique ou financière). Elles ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le **14/08/2020 à 12 heures à la salle de conférence de la Commune de Dibamba**, sis au marché central d'Edéa par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Maire de la Commune de Dibamba. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera au triple plan ; administratif, technique et financière selon des critères éliminatoires et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non)

Critères éliminatoires:

- Absence ou non conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48h à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- L'omission dans le bordereau des prix unitaires d'un prix quantifié ;
- Non conformité du modèle de soumission ;
- Note technique inférieure à 70% de Oui par rapport aux sous-critères essentiels;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon et de non défaillance dans l'exécution
- des marchés passés au cours des trois dernières années ;
- Absence de la caution de soumission Dossier produit en 7 exemplaires avec original

Critères essentiels

Critères essentiels

Présentation générale de l'offre

Capacité financière

Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires

Moyens humains

Moyens matériels

Approches techniques

Le soumissionnaire devra obtenir au moins 70% de oui

14. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au Soumissionnaire remplissant **les capacités administratives, techniques et financières requises et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante.**

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres,

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de DIBAMBA.
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie de la Sanaga Maritime.

Dénonciation

Corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48.

DIBAMBA le 21 Juillet 2020

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

COMMUNE DE DIBAMBA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°08/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 14/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
MAGASINS DE STOCKAGE A MISSOLE II DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA- -DEPARTEMENT DE
LASANAGA MARITIMERE REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BIP 2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 27 641407 2226

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de DIBAMBA lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction, des magasins de stockage à MISSOLE 2, dans la Commune de DIBAMBA, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **25 000 000 Francs CFA.**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics et non exclues de la commande publique.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public, exercice 2020.
IMPUTATION 54 27 641407 2226

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de DIBAMBA.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de DIBAMBA, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA Payable à la recette municipale de DIBAMBA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de DIBAMBA sous pli fermé au plus tard le **14/08/2020 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°08/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MAGASINS DE STOCKAGE A MISSOLE II, DANS LA
COMMUNE DE DIBAMBA, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
Financement : BIP 2020**

« A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Cinq cent mille (500 000 F CFA)** ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **14/08/2020 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBAMBA, dans la salle de réunion de la Mairie de DIBAMBA, sis à son annexe du Marché Central d'Edéa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Pièce administrative non régularisée après 48h ;
- Note technique inférieure à 75%
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-conformité du model de soumission ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon d'un marché antérieur (03 dernières années) et de non appartenance sur la liste des entreprises suspendues.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement oui/non
- la disponibilité du matériel oui/non
- les références de l'entreprise oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet oui/non
- la présentation de l'offre oui/non

Lanon-obtention d'au moins 751% de oui des critères ci-dessus cités entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (Toutes Taxes Comprises) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Dibamba.

BIEN VOULOIR APPELER GRATUITEMENT AUX NUMEROS VERTS SUIVANT 673 20 57 25/699 37 07 48 POUR DENONCIATION DE MAUVAISES PRATIQUES ET DYSFONCTIONNEMENT OBSERVES DANS LE PROCESSUS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS.

DIBAMBA le 21 Juillet 2020

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

COMMUNE DE DIBAMBA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°09/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 21/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
ROUTE COMMUNALE INTER CARREFOUR KOPONGO-CARREFOUR TROIS VEUVES, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU
LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN,
EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 36 46 801 641407 2250

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de DIBAMBA lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la route communale INTER CARREFOUR KOPONGO?CARREFOUR TROIS VEUVES dans l'Arrondissement de Dibamba, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 27 700 000 **Francs CFA**.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de génie civil et de Travaux Routiers et non exclus de la commande publique.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2020 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire : **54 36 46 801 641407 2250**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de DIBAMBA.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de DIBAMBA, sis à son annexe au Marché Central d'Edéa, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Trente mille (30 000) FCFA** Payable à la recette municipale de DIBAMBA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de DIBAMBA sous pli fermé au plus tard le **15/08/2020 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE INTER CARREFOUR
KOPONGO-CARREFOUR TROIS VEUVES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA
SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
Financement : Budget d'Investissement Public**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Cinq Cent Cinquante Quatre mille (554 000) F CFA**; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de L'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **15/08/2020 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBAMBA, dans la salle de réunion de la Mairie de DIBAMBA, sis à son annexe au Marché Central d'Edéa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Pièce administrative non régularisée après 48h ;
- Note technique inférieure à 75%
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-conformité du model de soumission ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon d'un marché antérieur (03 dernières années) et de non appartenance sur la liste des entreprises suspendues.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement oui/non
- la disponibilité du matériel oui/non
- les références de l'entreprise oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet oui/non
- la présentation de l'offre oui/non

La non-obtention d'au moins 751% de oui des critères ci-dessus cités entraîne l'élimination de l'offre conformément à la grille d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (toutes taxes comprises) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (**90**) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Dibamba.

Corruption

-BIEN VOULOIR APPELER GRATUITEMENT AUX NUMEROS VERTS SUIVANT 673 20 57 25/699 37 07 48 POUR DENONCLATION DE MAUVAISES PRATIQUES ET DYSFONCTIONNEMENT OBSERVES DANS LE PROCESSUS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PI BUGS.

DIBAMBA le 21 Juillet 2020

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO /APN/CIPM/2020 DU 16 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE ET LE PARAMETRAGE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA BANQUE DE DONNEES D'EXPLOITATION DU SECTEUR PORTUAIRE ET DE L'OBSERVATOIRE DES TARIFS ET DES COUTS DE PASSAGE PORTUAIRE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture et le paramétrage des équipements informatiques en vue de la mise en œuvre de la banque de données d'exploitation du secteur portuaire et de l'observatoire des tarifs portuaires de l'APN.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres National Ouvert consistent en la fourniture, l'installation et au paramétrage, pour le compte de l'Autorité Portuaire Nationale, des équipements informatiques en vue de la mise en œuvre de la banque de données d'exploitation du secteur portuaire et de l'observatoire des tarifs portuaires de l'APN, en un (01) lot unique.

Les caractéristiques desdits équipements informatiques sont définies au Dossier d'Appel d'Offres, pièce n°5 intitulée « Descriptif des Fournitures ».

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 40 000 000 (quarante millions) FCFA Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Les prestations du présent Appel d'Offres National Ouvert consistent en la fourniture, l'installation et au paramétrage, pour le compte de l'Autorité Portuaire Nationale, des équipements informatiques en vue de la mise en œuvre de la banque de données d'exploitation du secteur portuaire et de l'observatoire des tarifs portuaires de l'APN, en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises exerçant au Cameroun, spécialisées dans la fourniture des équipements informatiques et prestations connexes.

6. Financement

Les prestations sont financées par l'Autorité Portuaire Nationale, budget de l'exercice 2020, Imputation n° 2020-602-22-220 601-201 000 ; 2020-602-22-220 601-222 301 ; 2020-602-22-220 601-222 802.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès du Chef de la Cellule Juridique et des Marchés, Autorité Portuaire Nationale, 1^{er} étage porte n°115 Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai B.P.11538 Yaoundé Tél. (237) 222.23.73.16 / 222.23.73.17, Fax. (237) 222.23.73.14.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (Cellule Juridique 1^{er} étage porte 115), Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai B.P.11538 Yaoundé Tél. (237) 222.23.73.16 / 222.23.73.17, Fax. (237) 222.23.73.14, E-mail : apn@camnet.cm, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 80.000 (quatre-vingt mille) FCFA, dans le Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert à la BICEC.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais doivent être remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, suivant les indications de l'article 12 du RGAO (pièce n°2) et du RPAO (pièce n°3). Les offres ainsi confectionnées doivent parvenir à l'Autorité Portuaire Nationale, Direction Générale (Cellule Juridique 1^{er} étage porte 115), Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai, B.P 11538 Yaoundé Tél. (237) 222.23.73.16/222.23.73.17 Fax. 222.23.73.14, E-mail : apn@camnet.cm, au plus tard le **26 aout 2020 à 13 heures, heure locale**, sous pli/enveloppe fermé(e) portant la mention :

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/APN/CIPM/2020 du 16 juillet 2020 RELATIF A LA FOURNITURE ET AU PARAMETRAGE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA BANQUE DE DONNEES D'EXPLOITATION DU SECTEUR PORTUAIRE ET DE L'OBSERVATOIRE DES TARIFS PORTUAIRES DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE, EN UN LOT UNIQUE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison, d'installation et de paramétrage est fixé à soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de livraison des équipements.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances, acquittée à la main et conforme au modèle joint en annexe d'un montant égale à 800.000 (huit cent mille) FCFA. Cette caution de soumission aura une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Dès l'ouverture des plis, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple des offres sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un(01) temps et aura lieu le même jour **26 août 2020 à 14 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN, dans la salle de conférence de l'immeuble siège de l'Autorité Portuaire Nationale sise au 1^{er} étage de l'immeuble CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé.

Chaque soumissionnaire est tenu d'assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les offres ne satisfaisant pas aux critères ci-après seront automatiquement éliminées :

- 1- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif quarante-huit (48) heures après l'ouverture des plis ;
- 2- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 3- Fausse (s) déclaration ou pièce (s) falsifiée (s) ou non authentique (s) ;
- 4- Absence de l'autorisation du fabricant ou de l'agrément du distributeur délivré par le fabricant ;
- 5- Absence du prospectus original en couleur émanant du fabricant, accompagné de la fiche technique détaillée y afférente de la fourniture proposée ;
- 6- Absence d'un prix unitaire dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- 7- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois dernières années et

son absence sur la liste des entreprises défaillantes émises par le MINMAP ;
8- Non-respect de l'une des caractéristiques techniques majeures, ci-après :

Routeur Internet: Data Link Protocol Ethernet, Fast Ethernet, Giga Ethernet.
Flash memory 128 Mb (installée) 512 Mb max

Pare-feu sécurité : Utilisateurs/nœuds illimité, débit de protection simultanée
contre menaces des firewalls services IPS 12 Gbits/s, débit VPN, 3DES/AES
425 Mbits/s.

Serveur : Fréquence du processeur 2,1/2,4 GHz, Famille de processeur Intel
Xeon E5 V4. Mémoire interne 16 Go. Connectivité USB 3.0 (3.1 Ge1) Type-A
ports quantity. Réseau : contrôleur de réseau local (LAN). Support de stockage
disque dur taille 3.5".Système d'exploitation installé avec licence

Switch/commutateur : 48 ports, Fast Ethernet, 24*10/1000+SFP Gigabit
Combiné Vlan actifs 64, 8000 (taille de la table d'adresse MAC, SNMP, SNMP 2,
Telnet, http.

Autocommutateur : Central téléphonique 2L8pi (2 lignes 8 postes PABX)

Unité de sauvegarde des données : serveur NAS cloud 4ToWD

9- Non satisfaction d'au moins six (06) sur les huit (08) critères essentiels.

Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

1- Présentation générale de l'offre : respect de l'ordre des agencements des pièces et chaque offre séparée par des intercalaires de couleur ;

2- Expérience du soumissionnaire : Réalisation d'au moins deux (02) marchés de fourniture, d'installation et de paramétrage des équipements informatiques au cours des trois dernières années (2017-2019), avec pour éléments justificatifs suivants : copies première et dernière pages du Marché ou Lettre-Commande enregistrée, assorti du Procès-verbal de réception signé sans réserve;

3- Garantie : Délai de garantie du matériel supérieur ou égale à six (06) mois;

4- Service après-vente (assurer la disponibilité des pièces de rechange et disposer du personnel technique nécessaire pour l'installation et la maintenance des équipements livrés);

5- Planning et délai de livraison inférieur à soixante (60) jours ;

6- Absence des équipements requis et non présentation des modalités pratiques d'installation et de paramétrage des équipements ;

7- Capacité financière d'un montant au moins égal à 20 000 000 (vingt millions) FCFA ;

8- Condition d'acceptation des clauses du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Descriptif des Fournitures (DF) remplis, paraphés sur chaque page et signés à la dernière avec la mention « lu et approuvé ».

NB: Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à 100% des critères éliminatoires et à six (06) des huit (08) critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

15. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après:
Chef de la Cellule Juridique et des Marchés, Autorité Portuaire Nationale,
1^{er} étage Porte n°115 Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai 1972
BP 11 538 Yaoundé
Téléphone fixe : 222 23 73 16 / 222 23 73 17
Fax : 222 23 73 14.

Article 18 : Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

YAOUNDE le 16 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOUNBA Josué

UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 045/AAONO/UN/R/SG/DIPD/CIPM/2020 DU 20 JUIL 2020 POUR L'ÉQUIPEMENT EN TABLES BANCS DE L'AMPHITHÉÂTRE 500 DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (ESMV) DE L'UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
54182417310402813

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Université de Ngaoundéré exercice 2020, le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour l'équipement en tables bancs de l'amphithéâtre 500 de l'École des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ESMV) de l'Université de Ngaoundéré.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à : la fourniture des tables filantes droites et sièges rabattables/relevables pour l'amphithéâtre, transport, manutention, mise en service et réception.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalable est de : **soixante-sept millions (67 000 000) francs CFA.**

4. Allotissement

La fourniture ne comporte qu'un lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises spécialisées installées au Cameroun.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement public de l'Université de Ngaoundéré, Exercice : 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Ngaoundéré BP 454, téléphone 699 928 579, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Ngaoundéré BP 454, téléphone 699 928 579, contre versement de la somme non remboursable de **soixante-sept mille (67 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier, payable dans une Agence BICEC, « Compte Spécial CAS-ARMP », dès publication du présent avis.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en neuf (09) exemplaires dont l'original et huit (08) copies marqués comme telles, devra parvenir à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de N'Gaoundéré BP 454, téléphone 699 928 579, au plus tard le 13 Aout à 14 heures, et devra porter la mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 045/AAONO/UN/R/SG/DIPD/CiPM/2020 du 20 JUIL 2020 Pour l'équipement en tables bancs de l'amphithéâtre 500 de l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ESMV) de l'Université de Ngaoundéré (en Procédure d'Urgence) à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison de la fourniture, objet du présent appel d'offres est de deux (02) mois. Le lieu de livraison est l'Université de Ngaoundéré, campus de Dang.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 1 2 du DAO, d'un montant de **six cent soixante-dix mille (670 000) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministre en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financiers aura lieu le 13 Aout 2020 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Université de N'Gaoundéré, dans ses locaux au sein de l'institution.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

A) Pièces Administratives

Absence d'une pièce administrative ou non-conformité persistante d'une pièce administrative après le délai supplémentaire de 48 heures, accordé par la Commission lors de la séance d'ouverture ; Absence de la caution de soumission.

B) Offres Techniques

- Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures ;
 - Absence du certificat de garantie ;
- Non-acceptation des conditions du contrat (paraphe de toutes les pages et signature des dernières pages à la fois du CCAP et des Spécifications Techniques) ;
 - Non-respect de plus de trois critères essentiels ;

C) Offres Financières

- Absence de prix unitaire dans le bordereau des prix unitaires d'un poste quantifié ;
 - Absence du détail estimatif et quantitatif ;
 - Absence du sous-détail des prix.

D) Toutes pièces

- Fausses déclarations ;
- Falsification des pièces ;

Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. L'accès à une ligne de crédit ou la disponibilité de ressources financières propres ; Oui/non
2. Les références du Soumissionnaire dans le domaine des fournitures ; Oui/non
3. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; Oui/non
4. L'expérience du personnel opérant ; Oui/non
5. Le Service après-vente Oui/non
6. Les preuves d'acceptation des conditions du marché. Oui/non

Le non-respect de deux (02) critères entraîne l'élimination de l'offre.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire qualifié à l'étape d'analyse des offres techniques, et dont l'offre financière est évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de N'Gaoundéré BP 454, téléphone 699 928 579.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48 » .

NGAOUNDERE le 20 Juillet 2020

Le RRECTEUR

UPHIE CHINJE MELO

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° 0115 ASMI/CCAA/DG/PDST/SPM/07-20 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL AU POSTE DE COMPTABLE AU SEIN DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET RÉGIONAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU CORRIDOR RAIL/ROUTE DOUALA-NDJAMENA(PCDN)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a sollicité un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement (Fonds de l'avance de Préparation) pour financer les services d'un consultant individuel au poste de Comptable au sein de l'Unité de gestion du PCDN.

2. Objet

A la requête des Gouvernements du Cameroun et du Tchad, la Banque Mondiale a confirmé son engagement pour la préparation d'un Projet régional pour l'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-N'Djamena (PCDN). L'objectif du projet est de réduire les coûts et délais de transport sur le corridor rail/route Douala-N'Djamena à travers l'optimisation de la chaîne logistique notamment, la compétitivité des services de transport routier et de transit.

Les principales composantes du projet identifiées au cours des échanges avec les parties prenantes sont :

- a- la réhabilitation de la voie ferrée Douala-Yaoundé ;
- b- l'aménagement des plateformes multimodales de transition rail/route et études concernant l'expansion du réseau ferré ;
- c- la réhabilitation et l'entretien du corridor routier N'Djamena-Moundou-Frontière Cameroun ;
- d- la facilitation du commerce et ;
- e- l'appui à la mise en œuvre du projet.

Les arrangements institutionnels envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet prévoient au niveau bilatéral, le pilotage à travers deux comités (ministériel et technique) et au niveau national, une cellule de gestion du projet qui sera transformée en une Unité de Gestion du Projet après son démarrage effectif.

Au Tchad, la Cellule de Suivi et de Coordination des Projets -Transport (CSCP) déjà opérationnelle au Ministère des Infrastructures et des Transports a été identifiée comme l'unité de mise en œuvre du projet.

Au Cameroun, il est prévu la constitution d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein du Ministère des Transports. Dans la phase préparatoire du projet, les diligences seront conduites par l'Unité de Gestion du PDST volet aérien de la CCAA en ce qui concerne les aspects fiduciaires et la Cellule provisoire du projet constitué au Ministère des Transports.

En vue de la mise sur pied de l'UGP et dans la perspective du démarrage du projet, il est prévu de constituer l'équipe de projet en pourvoyant aux postes clés parmi lesquels celui de comptable.

3. Consistance des prestations

Sous l'autorité directe du Responsable Administratif et Financier (RAF), le comptable a pour mission d'assurer la tenue régulière et à jour des opérations comptables et financières du projet, conformément aux dispositions du Manuel des Procédures Administratives, financières et comptables du projet.

Ses missions se résument ainsi qu'il suit :

- contribuer à la mise en place et assurer le bon fonctionnement du système comptable du projet ; assister le responsable administratif et financier dans la préparation de la documentation nécessaire à la bonne conduite de l'audit financier, comptable et technique du projet.
 - tenir la comptabilité générale, analytique et budgétaire du projet ;
-

Pour l'accomplissement des missions ci-dessus, le comptable effectue les tâches suivantes :

- enregistrer toutes les opérations comptables quotidiennes (engagements, factures, paiements, immobilisations) ;
- analyser les comptes et produire les documents comptables nécessaires ;
- préparer les demandes de paiement aux différents bénéficiaires ;
- préparer les états de rapprochements bancaires de tous les comptes mensuellement ;
- classer et archiver tous les documents relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière du projet ;
- participer au suivi des opérations financières et de la production des informations comptables et financières nécessaires ;
- contrôler les engagements conformément aux catégories de dépenses autorisées ;
- vérifier toutes les factures pro forma, bons de commande et des factures à payer et les pièces justificatives avant toute imputation financière ;
- consolider toutes les informations comptables et financières du projet et élaborer à bonne date les rapports périodiques de son domaine d'activité ;
- mettre à jour et conserver les écritures et les comptes ;
- assister le RAF dans le suivi de l'exécution du budget et des réalisations ;
- assister le RAF dans la préparation des rapports de suivi financier, des tableaux de bord mensuels, trimestriels et annuels des comptes du projet ;
- assister le RAF dans la préparation des missions d'audit des comptes et de supervision des partenaires techniques et financiers du projet et dans la mise en œuvre des recommandations ;
- élaborer les outils de suivi des paiements et décaissements ;
- assurer toute autre tâche confiée par sa hiérarchie dans les limites de sa compétence.

Les termes de référence de la mission peuvent être retirés au Projet de Développement du Secteur des Transports dans le bureau du Spécialiste de Passation des Marchés ou sur simple demande » par courriel à l'adresse ci-dessous.

4. Participation et origine

Le Directeur Général de la CCAA invite les Consultants (individuels) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus.

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature comprenant :

- i. une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de l'UGP ;
- ii. un curriculum vitae détaillé actualisé, signé et daté ;
- iii. une copie certifiée du diplôme requis ;
- iv. une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- v. un extrait du casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- vi. des photocopies des attestations ou certificats de travail et autres documents de référence.

L'UGP se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées

5. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais (**01 original et 03 copies**) doivent être déposées dans les locaux du PDST VA, **sis à l'Immeuble CAA, 1^{er} étage, bureau de l'assistante de direction, boulevard du 20 mai**, soit transmis par courriel à l'adresse contact@ccaa.aero; pdst.tender@ccaa.aero, au plus tard **14 jours** à partir de la date de publication de l'ASMI à **15 heures** (heure locale), avec mention : « **Manifestations d'intérêt, Services de Consultants pour le recrutement d'un consultant individuel au poste de Comptable au sein de l'unité de gestion du PCDN** ».

6. Critères d'évaluation

Le préposé au poste de comptable doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (Bac+3 ans minimum) en comptabilité et/ou en gestion ou de tout autre diplôme équivalent ;
- avoir acquis, au cours des cinq dernières années, au minimum trois (03) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité au sein d'un projet financé par un bailleur de fonds international ; une expérience dans un projet financé par la Banque Mondiale serait un atout ;
- avoir une bonne connaissance des procédures comptables en vigueur dans l'espace géographique du projet et de gestion financière de la Banque Mondiale ;
- avoir une bonne maîtrise du logiciel de gestion comptable et financière des projets « TOMPRO » ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels usuels et des systèmes informatisés de gestion (Word, Excel, Powerpoint) ;
- avoir le sens de l'organisation et de la planification ;
- être apte à travailler en équipe et sous pression ;

7. Renseignements Complémentaires

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures ouvrables entre 09 heures et 15 heures.

8. Evaluation et publication des résultats

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite dans les paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés

YAOUNDE le 21 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/MINDDEVEL/CNTK/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NITOUKOU communique :

La lettre commande, objet de l'appel d'offre susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
CAMEROON SERVICES ENGINEERING SARL	Tel : 677738472	23 330 854 (Vingt-six millions, trois cent trente mille, quatre cent francs)	03 (Trois) mois

Le prestataire concerné est invité à prendre attache avec la Commune de NITOUKOU au plus tard dans les sept jours suivant la publication du présent communiqué pour établissement de la lettre commande y relative.

NITOUKOU le 23 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEMBON EPSE ENANGA

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

COMMUNIQUÉ N°006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, Autorité contractante, communique que l'appel d'Offres susvisé est déclaré infructueux

NKONGSAMBA le 16 Juillet 2020

Le MAIRE

EYIDI NEE EBODIAM Yvonne

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°56/AAOI/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 15 MAI 2020
POUR LA REPRISSE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION NTUI-MANKIM EN DEUX LOTS
ADDITIF N°02N° 81/AD/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 14/07/2020 MODIFICATIONS PORTEES SUR LE
DAO**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

I- DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES

	Au lieu de	Lire
IS 22.1	La date et heure limite de remise des offres sont les suivantes : Date : 16 JUILLET 2020 Heure : 10 heures 00 (heure locale)	La date et heure limite de remise des offres sont les suivantes : Date : 30 JUILLET 2020 Heure : 10 heures 00 (heure locale)

II- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 2A ROUTE PRINCIPALE N15

	UNITE	Au lieu de	Lire
N° de prix	DESIGNATION DES PRESTATIONS ET PRIX HTVA ET DOUANE	QUANTITE	QUANTITE
A604	Forage et exécution des pieux	mL	825
A605	Plus value pour l'utilisation de trépan	mL	85
A606	Béton B30 pour pieux	m ³	650
A607	Aciers HA et ronds lisses	kg	77 500
A608	Recépage des pieux	U	30
A6 09	Virole métallique tout diamètre	mL	285

III- REPONSE AUX QUESTIONS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7.1 DES INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Demande d'éclaircissement n°1

Le dossier contient un DQE dans le lot 2B pour la construction d'une station de pesage à double dans lequel il est précisé non contractuelle ;

Question : faut-il oui ou non estimer son coût ?

Réponse : ce prix est supprimé du BPU et DQE.

N° prix	Au lieu de	Lire
	Désignation et prix en lettres	Désignation et prix en lettres
700	EQUIPEMENTS	SUPPRIME (ce poste n'existe plus dans le bordereau de prix unitaire)
701	Poste de pesage des poids lourds (pesant sur les deux (02) sens)	SUPPRIME (ce poste n'existe plus dans le bordereau de prix unitaire)

	Au lieu de	Lire
N° de prix	DESIGNATION DES PRESTATIONS ET PRIX HTVA ET DOUANE	DESIGNATION DES PRESTATIONS ET PRIX HTVA ET DOUANE
POSTE 700 – EQUIPEMENTS		
701	Poste de pesage des poids lourds	SUPPRIME (ce poste n'existe plus dans le dévis quantitatif et estimatif)

Demande d'éclaircissement n°2

Le dossier mentionne le sous détail de prix unitaire or, le modèle n'est pas présent ;

Question : devons nous adopter un modèle au choix ?

Réponse : le model de sous-détail de prix est donné dans l'additif N°1.

Demande d'éclaircissement n°3

L'article 19.1.1 du CCAP indique « le détail d'exécution des travaux est de vingt-quatre (24) mois y compris la saison pluvieuse ; il commence

à courir à compter de la date de notification de commencer les travaux (le délai de mobilisation est de soixante (60) jours calendaires et courent

dès la notification de l'ordre de service de démarrage). »

L'article 19.1.1 du CCAP indique « Durée de la période de mobilisation : quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification

de l'ordre de service de commencer les travaux. »

Question : Dans la description des deux points ci-dessus, la période de mobilisation n'est pas cohérente. Veuillez préciser le nombre

de jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Réponse :l'additif N°1 précise le délai de mobilisation qui est de 60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Demande d'éclaircissement n°4

Dans le BPU du lot 2A, le prix N°108 relatif au déplacement des réseaux et tombes, precise que ce prix est rémunéré au kilomètre, tandis que son unité est « prov »

Question : Veuillez donner des éclaircissements.

Réponse :ce prix est une provision du Maître d'Ouvrage en vue du déplacement des tombes et réseaux dans le cadre du projet.

Demande d'éclaircissement n°5

Dans le BPU des différents lots, le prix N°103 est relatif au décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 20 cm et le prix 205

est relatif à la terre végétale d'épaisseur 20 cm et engazonnement.

Question : Le prix 103 doit être recyclé et réutilisé en prix 205 ?

Réponse :lesmatériaux issus du décape devraient être utilisés pour l'engazonnement des talus.

Demande d'éclaircissement n°5

Question : le prix A605 intitulé PLUS VALUE POUR L'UTILISATION DE TREPAN, fait-il référence à des forages géologiques ou à des pieux d'essai ?

Réponse :ce prix fait référence à l'exécution des forages des pieux en terrain rocheux ou semi rocheux pour les lots 2A et 2B.

N° prix	Au lieu de	Lire
	Désignation et prix en lettres	Désignation et prix en lettres
A605	PLUS VALUE POUR L'UTLISATION DE TREPAN Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE la plus-value au prix A605 pour l'utilisation du trépan pour l'exécution des forages des pieux en terrain rocheux ou semi rocheux.	PLUS VALUE POUR L'UTLISATION DE TREPAN Ce prix rémunère au METRE LINEAIRE la plus-value au prix A604 pour l'utilisation du trépan pour l'exécution des forages des pieux en terrain rocheux ou semi rocheux.

Demande d'éclaircissement n°6



Question : quelle différence fondamentale existe-t-il dans le contenu des prestations des prix 101 « DEFORESTAGE ET DEBROUSSAILLAGE AVEC

ESSOUCEMENT » et 102 « NETTOYAGE DE L'EMPRISE » ?

Réponse : le prix 101 traite des zones n'ayant pas connu d'intervention de l'Entreprise précédente. Tandis que le prix 102 traite des zones ayant fait l'objet d'une intervention par la précédente Entreprise et sur laquelle il y'a eu une nouvelle végétation.

Demande d'éclaircissement n°7

Question : le prix 206 : fascinage de talus, il n'y a pas de plans de conception spécifiques, ainsi que les quantités y afférents. Pouvez-vous fournir des détails ?

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres. Quant aux quantités, elles sont précisées dans les DQE.

Demande d'éclaircissement n°8

Question : Pouvez-vous fournir les plans de conception pour le prix 402 : FOSSES DE CRETE ?

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres.

Demande d'éclaircissement n°9

Question : Pour prix 406 et 407, la longueur du corps du dalot ne correspond pas au nombre de tête de dalot aval et amont. Y a-t-il une erreur dans le devis ? Si oui, veuillez corriger.

Réponse : Il n'y a pas d'erreur dans le devis, car la longueur des dalots n'est pas standard, elle varie en fonction de la hauteur du remblai.

Demande d'éclaircissement n°10

Question : Pour les routes communales (RC) dans le Lot-2A, veuillez fournir les plans de conception ;

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres.

Demande d'éclaircissement n°11

Question : Veuillez fournir les plans ou les dessins des ponts.

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres.

Demande d'éclaircissement n°12

Question : Est-ce que les plans fournis par vous jusqu'à présent sont approuvés par l'administration ? si c'est le cas, peuvent-ils être utilisés directement à l'exécution du projet ?

Réponse : les différents plans mis à disposition ont été approuvés par l'Administration, mais il est nécessaire qu'ils soient mis à jour pour tenir compte des réalités actuelles du projet.

Demande d'éclaircissement n°13

Question : Pour prix N°107 des lots 2A et 2B, purge du mauvais sol, on a prescrit « le remplacement par des matériaux approuvés

par le Maître d'œuvre ». Est ce qu'il y a des exigences pour les matériaux de remplacement ? par exemple les graviers latéritiques ou les pierres ?

Réponse : les matériaux de mise en œuvre pour la substitution des matériaux de mauvaise tenue devront être conforme aux exigences de l'article IV.1.4 du CCTP.

Demande d'éclaircissement n°14

Question : Pour prix 407b du lot 2A, ouvrages de tête amont pour buse diamètre ?1000mm, il est prescrit : « il comprend les mêmes spécifications

que le prix 407b », mais ces spécifications ne sont pas disponibles. Veuillez le corriger.

Réponse : l'additif N°1 précise les spécifications.

Demande d'éclaircissement n°15

Question : Bien vouloir fournir les plans du prix 402 FOSSES DE CRETE, prix 403 RETABLISSEMENT D'ACCES, prix 405 DESCENTES D'EAU ET OUVRAGES DE RECUEIL.

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres.

Demande d'éclaircissement n°16

Question : Prix 304 COUCHE DE FORME EN MATERIAUX NATURELS SELECTIONNES (MNS) ; Quelle est l'épaisseur de pose de cette couche ?

Réponse : l'épaisseur de pose de cette couche est de 30 cm conformément aux dispositions de l'article III.3 du CCTP « Matériaux pour remblais et couche de forme ».

Demande d'éclaircissement n°17

Question : Dans le DQE du lot 2B les intitulés des prix C612 GABIONS BOITES POUR PROTECTION et C614 PROTECTION DES TALUS PAR PERRE MAÇONNE ne correspondent pas aux intitulés du BPU. Dans ce cas, bien vouloir nous expliquer comment

remplir ces tableaux lors de la préparation de notre offre ?

Réponse : l'additif N°1 précise l'intitulé exact de ces prix dans le BPU.

Demande d'éclaircissement n°18

Question : Le DQE du lot 2B n'a pas le prix 700 : EQUIPEMENTS, alors qu'on retrouve ce prix dans le BPU. Bien vouloir nous éclaircir ?

Réponse : l'additif N°1 supprime ce prix dans le BPU.

Demande d'éclaircissement n°19

Question : fournir le modèle de sous détail des prix unitaires.

YAOUNDE le 14 Juillet 2020

Réponse : l'additif N°1 donne le modèle de sous détail des prix unitaires.

Le *MINISTRE*

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

Demande d'éclaircissement n°20

Question : Veuillez fournir les plans du prix N°516 FOURREAUX ET EQUIPEMENTS POUR FIBRE OPTIQUE, en particulier pour les chambres de type L3T ?

Réponse : le CCTP dans la partie E « POSE DE LA FIBRE OPTIQUE » au point II.3 donne les dimensions en vue de la construction

des chambres de type L3T. L'Entrepreneur est responsable de l'élaboration d'un plan qui devra respecter lesdites dimensions.

Demande d'éclaircissement n°21

Question : Veuillez fournir les plans du prix N°517 GLISSIERE DE SECURITE TYPE GBA.

Réponse : les plans sont disponibles au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint ainsi qu'au secrétariat de la Cellule des Appels d'Offres.

Demande d'éclaircissement n°22

Question : Les modalités de paiement des prix forfaitaires N°702a, N°702b, N°702c, N°702d, N°E001, N°E002, N°E003, N°E004, N°E005

ne sont pas données dans le BPU. Quel sont ces modalités ?

Réponse : les modalités de paiement des prix forfaitaires sont précisées dans l'article 13.1.3 du CCAG.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE DE RADIO/PRESSE N°781/CRP/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 14/07/2020 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°56/AAOI/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 15 MAI 2020 POUR LA REPRISE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION NTUI-MANKIM EN DEUX LOTS ADDITIF N°02

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS INVITE TOUTES LES ENTREPRISES AYANT ACQUIS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°56/AAOI/MINTP/SG/DGTI/CPR-FC/IP8 DU 15 MAI 2020, RELATIF A LA REPRISE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SECTION NTUI-MANKIM EN DEUX LOTS ; LOT 2A : NTUI- NDJOLE (60 KM) Y COMPRIS 73 KM DE ROUTES COMMUNALES ET LOT 2B : NDJOLE-MANKIM (36,7 KM) À PASSER RETIRER DÈS PUBLICATION DU PRESENT COMMUNIQUÉ, L'ADDITIF N°2 DISPONIBLE AU SECRETARIAT DE LA CELLULE DES APPELS D'OFFRES DE LA DIRECTION DES CONTRATS, SISE A L'ENCEINTE DE LA DELEGATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE.

YAOUNDE le 14 Juillet 2020

Le *MINISTRE*

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTE

COMMUNIQUE N°0010/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 17 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE COTATIONS N°000004/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 ET N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 DU 11 MAI 2020 RESPECTIVEMENT POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE ET MALADIE DU PERSONNEL DE LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE SANTE (PRPSS) COMMUNIQUE :

Les demandes de cotations N° 000004/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 et N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 du 11 Mai 2020 respectivement pour la souscription des polices d'assurance multirisque et maladie du personnel de la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS), sont déclarés infructueuses

A cet effet, les entreprises ayant soumissionnées sont priées de passer retirer leurs offres sous huitaine, passé de délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 17 Juillet 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

BEVANG FIRMIN

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

COMMUNIQUÉ N°008/C/CTD-NKONGSAMBA 3/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMUNDE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/MINEE/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE A POOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3E, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, communique :

Par Décision **N°008/D/CT-NKONGSAMBA 3/SG/SIGAMP/2020 du 13/07/2020**

L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert suscité.

Intitulé du projet	Attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de livraison
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE A POOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3e, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ZAIN GLOBAL COMPANY Ltd BP/ 201 Bamenda Tél : 677 97 05 63	99 875 282 (Quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-deux) francs FCFA TTC	Cent-cinquante jours (150) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés publics (SIGAMP) pour la mise au point du contrat correspondant.

NKONGSAMBA le 16 Juillet 2020

Le MAIRE

EYIDI NEE EBODIAM Yvonne

LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

COMMUNIQUE N°00057/C/MINEE/SG/DGRE/PAEA-MRU/RPM DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°00262/AMI/MINEE/PAEA-MRU/CSPM/RPM/2019 DU 29 JANVIER 2020 POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA COMPOSANTE INFORMATION, EDUCATION & COMMUNICATION (IEC) DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL AU CAMEROUN (PAEA-MRU) : SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT MODE DE FINANCEMENT : BIP MINEE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR DU PAEA-MRU, COMMUNIQUE :

Les entreprises ci-dessous sont retenues pour l'Appel à Manifestation d'intérêt N° 00262/AMI/MINEE/PAEA MRU/CSPM/RPM/2019 du 29 janvier 2020 pour le recrutement de consultants pour la composante Information, Education & Communication (IEC) du projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural au Cameroun (PAEA-MRU) :

Lot 1 : Régions du Centre, Sud et Est :

N°	Consultant/ONG	Adresse
1	Groupeement 3D-ACP CAM	BP : 33950 Yaoundé
2	SNV	BP : 1239 Yaoundé
3	Groupeement I.2.A	Tel : 655884916
4	URAD	BP : 3760 Yaoundé
5	Groupeement ASV-IEC	BP : 6604 Yaoundé
6	CNVD	BP : 806 Yaoundé
7	CARFAD	BP : 885 Yaoundé
8	RAPID	BP : 885 Yaoundé
9	JEURAC	BP : 12708 Yaoundé

Lot 2 : Régions du Littoral, Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest :

N°	Consultant/ONG	Adresse
1	Groupeement 3D-ACP CAM	BP : 33950 Yaoundé

2	SIBADEF	BP : 677 Mankon
3	PURE CAMEROUN WASH	BP : 2287 Yaoundé
4	CNVD	BP : 806 Yaoundé

Lot 3 : Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua :

N°	Consultant/ONG	Adresse
1	SNV	BP : 1239 Yaoundé
2	URAD	BP : 3760 Yaoundé
3	CNVD	BP : 806 Yaoundé
4	AAEDC	BP : 885 Yaoundé
5	CAFOR	BP : 885 Yaoundé

YAOUNDE le 20 Juillet 2020

Le COORDONNATEUR

OUSMAN MAMOUDOU

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020, SUIVANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A
L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01)
VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE
REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,
COMMUNIQUE PAR DECISION N°20/003/D/AONO/CNRPH/DAF/CE DU **21/07/2020**
LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT : **LOT1**

N°	Soumissionnaire	Score	Montant TTC	Rang	Délai
1	FOKOTO Auto Technic Diffusion , BP : 2559 Dla, Tél: 650 975 650	100%	44 955 000	1 ^{er}	20 jours

Le Soumissionnaire **FOKOTO Auto Technic**, BP : 2559 Dla, Tél: 650 975 650 est retenu pour la livraison d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) et un délai de vingt (**20**) jours.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante.

YAOUNDE le 21 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MANGA BESSALA

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°009/C/SP/CRPM-LT/2020 DU 21/072020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/C/SP/CRPM-LT/DRMINAC-LT/2020 DU 8 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CUITURE/DD DES ARTS ET DE LA CULTURE DU NKAM (PHASE 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI, DÉPARTEMENT DU NKAM, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Gouverneur de la Région du Littoral, Autorité Contractante, communique : Par Décision N° 009/D/C/SP/CRPM-LT/2020 du 21/07/2020

La Lettre Commande objet de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
COMMUNITY INTEREST GROUP SARL BP : 15328 Yaoundé, Tél : 677 705 180 1691 63 84 07	29 640 596 (Vingt-neuf millions six cent quarante mille cinq cent quatre? vingt-seize)	Trois (03) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la Caution de soumission.

DOUALA le 21 Juillet 2020

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N N° 08 /AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 08 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINEE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de NITOUKOU communique :**

La lettre commande, objet de l'appel d'offre susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
ETS ASSER	Tél : 699 25 44 12	38 090 597 (trente huit millions, zéro quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt dix sept)	04 (Quatre) mois

Le prestataire concerné est invité à prendre attache avec la Commune de NITOUKOU au plus tard dans les sept jours suivant la publication du présent communiqué pour établissement de la lettre commande y relative.

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEMBON EPSE ENANGA

COMMUNE D'OMBESSA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C/COM/CIPM/2020 DU 28/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique :

L'AAONO N° 003 du 28/04 2020 relatif à l'extension du réseau électrique à Baliama dans la Commune d'Ombessa, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre, est déclaré infructueux pour offre non conforme aux propositions de l'article 103 du Code des Marchés Publics.

Le soumissionnaire ayant postulé peut passer sous quinzaine retirer son offre au secrétariat de la **Mairie d'Ombessa**. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

OMBESSA le 9 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03 /AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LA REALISATION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE, FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NITOUKOU communique :

La lettre commande, objet de l'appel d'offre susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
MARTEAU SERVICE SARL	Tél : 699 99 08 55	23 996 081 (Vingt trois millions, neuf cent quatre vingt seize mille, zéro quatre vingt un francs)	03 (Trois) mois

Le prestataire concerné est invité à prendre attache avec la Commune de NITOUKOU au plus tard dans les sept jours suivant la publication du présent communiqué pour établissement de la lettre commande y relative.

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEMBON EPSE ENANGA

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020, SUIVANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A
L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01)
VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE
REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,
COMMUNIQUE PAR DECISION N°20/003/D/AONO/CNRPH/DAF/CE DU21/07/2020
LE RESULTAT SE PRESENTE COMME-SUIT : **LOT2**

N°	Soumissionnaire	Score	Montant TTC	Rang	Délai
1	FOKOTO Auto Technic Diffusion , BP : 2559 Dla, Tél: 650 975 650	100%	34 955 000	1 ^{er}	20 jours

Le Soumissionnaire **FOKOTO Auto Technic**, BP : 2559 Dla, Tél: 650 975 650 est retenu pour la livraison d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) et un délai de vingt (**20**) jours.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard, dans les sept (**07**) jours qui suivent au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante.

YAOUNDE le 21 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MANGA BESSALA

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE N° 804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15 MAI 2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICE 2020. IMPUTATION : 54 36 470 04 390000 6161.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 du 15 Mai 2020 pour l'entretien des locaux des Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRES RETENUS					
Numéro du lot	Noms et Adresses des Soumissionnaires	Montants TTC Lus en (FCFA)	Montants TTC Corrigés en FCFA	Délai (Mois)	Observations
Lot 1	ETS NET BP : 4499 Yaoundé Tél. : 699 91 80 87 /677 83 45 34	12 347 966	12 347 956	12 mois	Offre financière la moins disante
Lot 2	MBI PRO BP 12 530 Douala Tél. : 243 54 22 53 /693 47 40 76	29 650 320	26 784 743		Offre financière la moins disante
Lot 3	IFOK & FRERES BP : Yaoundé Tél. : 233 43 17 37 699 51 72 00/ 675 72 20 45	34 850 000	34 850 002		Offre financière la moins disante

SOUSSIONNAIRE NON RETENU	
Soumissionnaire	Motif d'élimination
BUILPABUSCO BP : 12530 Douala Tél. : 233 43 17 37/699 51 72 00/ 675 72 20 45	Offres financières non moins disante pour les trois (03 lots)

Les entreprises attributaires sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de leurs projets de Lettre Commande.

Le soumissionnaire ayant postulé pour la Demande de Cotation ci-dessus mentionnée et qui n'a pas été retenu peut passer sous quinzaine retirer ses offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenu sera enregistré et publié partout où besoin sera.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE N° 804 C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/NS/2020 DU 20 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15 MAI 2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICE 2020. IMPUTATION : 54 36 470 04 390000 6161.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 du 15 Mai 2020 pour l'entretien des locaux des Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRES RETENUS					
Numéro du lot	Noms et Adresses des Soumissionnaires	Montants TTC Lus en (FCFA)	Montants TTC Corrigés en FCFA	Délai (Mois)	Observations
Lot 1	ETS NET BP : 4499 Yaoundé Tél. : 699 91 80 87 /677 83 45 34	12 347 966	12 347 956	12 mois	Offre financière la moins disante
Lot 2	MBI PRO BP 12 530 Douala Tél. : 243 54 22 53 /693 47 40 76	29 650 320	26 784 743		Offre financière la moins disante
Lot 3	IFOK & FRERES BP : Yaoundé Tél. : 233 43 17 37 699 51 72 00/ 675 72 20 45	34 850 000	34 850 002		Offre financière la moins disante

SOUSSIONNAIRE NON RETENU	
Soumissionnaire	Motif d'élimination
BUILPABUSCO BP : 12530 Douala Tél. : 233 43 17 37/699 51 72 00/ 675 72 20 45	Offres financières non moins disante pour les trois (03 lots)

Les entreprises attributaires sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de leurs projets de Lettre Commande.

Le soumissionnaire ayant postulé pour la Demande de Cotation ci-dessus mentionnée et qui n'a pas été retenu peut passer sous quinzaine retirer ses offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenu sera enregistré et publié partout où besoin sera.

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_03_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LA REALISATION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

Vu la Constitution ;

Vu la loi 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets

Vu l'Arrêté n° 000131/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nitoukou, Département du Mbam&Inoubou Région du Centre;

Vu les dispositions budgétaires de la Commune de Nitoukou, exercice 2020 ;

Vu le dossier de d'Appel offres National Ouverts N°_03_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 Pour La Realisation De Trois (03) Forages Equipés de Pompes A Motricité Humaine Dans Certaines Localités De La Commune De Nitoukou, Département Du Mbam-Et-Inoubou, Région Du Centre,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'avis d'appel d'offres susmentionné, l'entreprise ci-dessous désignée dans le tableau ci-après:

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
MARTEAU SERVICE SARL	Tél : 699 99 08 55	23 996 081 (Vingt trois millions, neuf cent quatre vingt seize mille, zéro quatre vingt un francs)	03 (Trois) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEM BON EPSE ENANGA

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°003/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N°SAMBAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° 001/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGWA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 01 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS GLOBAL SERVICES PLUS BP : Nkongsamba Tél: 697 85 20 40 ; ont été retenus comme adjudicataire de l'Appel d'offres National Ouvert N°01/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGWA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL , pour un montant TTC de 17 880 840 (Dix-sept millions huit cent quatre-vingt mille huit cent quarante)FCFA, et pour un délai d'exécution de Quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires..

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°007/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N°SAMBBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° **005/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON CARREFOUR SEMENA-HOTEL DE VILLE NKONGSAMBA 3eme, RN5-ANCIENNE GENDARMERIE-LYCEE BILINGUE DE NKONGSAMBA A MBARESSOUTOU-VILLAGE, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 09 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets GAGA & Fils BP :110 Nkongsamba Tél : 696 82 68 73; ont été retenus comme adjudicataire de l'Appel d'offres National Ouvert N° **005/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON CARREFOUR SEMENA-HOTEL DE VILLE NKONGSAMBA 3eme, RN5-ANCIENNE GENDARMERIE-LYCEE BILINGUE DE NKONGSAMBA A MBARESSOUTOU-VILLAGE, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,** pour un montant TTC de **27 027 602 (Vingt-Sept Millions Vingt Mille Six Cent Deux) francs FCFA,** et pour un délai d'exécution de **Quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires..**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

NKONGSAMBA le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EYIDI NEE EBODIAM Yvonne

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°008/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N°SAMBAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° **006/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE A POOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3e, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**,

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 09 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ZAIN GLOBAL COMPANY Ltd BP/ 201 Bamenda Tél : 677 97 05 63** ; ont été retenus comme adjudicataires de l'Appel d'offres National Ouvert N° **006/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE A POOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3e, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.** , pour un montant TTC de **99 875 282 (Quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-deux) francs FCFA**, et pour un délai d'exécution de **Cent-cinquante jours (150) jours calendaires.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°004/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N'SAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° **002/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL AU MARCHE DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 01 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS **WOUBENG V. F. ENGINEERING BP : 94 Kumbo Tel: 699 37 66 20**; ont été retenus comme adjudicataire de l'Appel d'offres National Ouvert N° **002/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL AU MARCHE DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**, pour un montant TTC de **de 39 999 616 (Trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent seize) FCFA**, et pour un délai d'exécution de **Quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°005/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N'SAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° 003/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 01 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS ZENAWA ET FILS BP : Nkongsamba Tél: 675 48 58 57; ont été retenus comme adjudicataire de l'Appel d'offres National Ouvert N°002/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, pour un montant TTC de 24 805 010 (Vingt-quatre millions huit cent cinq mille dix) francs FCFA, et pour un délai d'exécution de Quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires..

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°010/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à Tissue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019.

Vu la Décision N°00000157/CAB/MinMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition des Commissions Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko,

Vu le procès-verbal de la séance du 09 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CIPM/ C-MKO/2020 du 29/05/2020 relatif aux Travaux d'électrification rurale de certaines localités de l'Arrondissement de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral repartis en deux (02) lots :

Lot 1 : Electrification rurale du village Bedale ; Lot 2 : Electrification rurale du village Yadibo.

DECIDE :

Article 1er L'Entreprise **CMI MAY INDUSTRIES** est déclarée adjudicataire de la Lettre — Commande relative à l'appel d'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit Montant de la Lettre — Commande /Lot

- Lot 1 : Vingt millions neuf cent neuf mille trois cent vingt-neuf (20 909 329) Francs CFA TTC
- Lot 2 : Vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre (24 999 404) Francs CFA TTC
- Délai d'exécution (03) mois calendaire /Lot..

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. I.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°012/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à Tissue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019.

Vu la Décision N°00000157/CAB/MinMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition des Commissions Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko,

Vu le procès-verbal de la séance du 09 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CIPM/C-MKO/2020 du 29/05/2020 relatif aux Travaux d'électrification rurale de certaines localités de l'Arrondissement de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral repartis en deux (02) lots :

Lot 1 : Électrification rurale du village Bedale ; Lot 2 : Électrification rurale du village Yadibo.I.

DECIDE :

Article 1er: L'Entreprise **CMI MAY INDUSTRIES** est déclarée adjudicataire de la Lettre - Commande relative à l'appel d'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit Montant de la Lettre Commande /Lot

- Lot 1 : Vingt millions neuf cent neuf mille trois cent vingt-neuf (20 909 329) Francs CFA TTC
- Lot 2 : Vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre (24 999 404) Francs CFA TTC
- Délai d'exécution : (03) mois calendaire /Lot.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. I.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°003/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/CTD-CAN2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU VILLAGE NDOGMOA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2E IE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2Pm`, Autorité Contrariante
Vu la Constitution

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI

Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2`tt";

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/CTD-CAN2/CIPM/2020 du 18 mai 2020, pour les travaux d'électrification du village Ndogmoa dans l'arrondissement de Nkongsamba 2etne, Département du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE?

Article 1er : L'ENTREPRISE A MULTIPLES SERVICES ET ACTIVITES SARL (E.X.S.A. SARL) BP : 9660 Douala, Tél : 677 50 12 41, a été retenue comme adjudicataire du marché relatif aux travaux d'électrification du village Ndogmoa dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2eme, Département du Moungo, Région du Littoral; pour un' montant de FCFA 34 985 088 (trente quatre millions neuf cent quatre vingt cinq mille quatre vingt huit francs) TTC, et pour un délai d'exécution de quatre vingt dix (90) jours .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 10 Juillet 2020

Le MAIRE

SAMEN Patrice

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°001/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/CAN-21C1PM12020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE : ENTRE NDOGMOA-MBENG PALACE-EP SAINT MARTIN-FOYER CULTUREL BANWA-ROUTE HIMO ; EYES CLINIC-CARREFOUR QUARTIER HOPITAL REGIONAL DE NKONGSAMBA ENTREE PRINCIPALE PALMIER-DOMICILE EKWABI AVEC BRETELLES (LINEAIRE TOTAL : 4,5 KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba , Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00040185/AIM/NATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI Thom as au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP?SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°011AONO/CAN-2/CIPM/2020 du 18 mai 2020, pour les travaux de réhabilitation de : entré Ndogmoa-Mbeng Palace-EP Saint Martin-Foyer culturel Banwa-route HIMO ; Eyes clinic-carrefour quartier Hôpital Régional de Nkongsamba Entrée Principale palmier-domicile Ekwabi avec bretelles (linéaire total : 4,5 km), dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2ème, Département du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE?

Article 1 : Les ETS KABO, Tél : 694 20 03 02 / 671 65 91 91, ont été retenus comme adjudicataires du marché relatif aux travaux de réhabilitation de : entré Ndogmoa-Mbeng Palace-EP Saint Martin-Foyer culturel Banwaroute HIMO ; Eyes clinic-carrefour quartier Hôpital Régional de Nkongsamba Entrée Principale palmier-domicile Ekwabi avec bretelles (linéaire total : 4,5 km), dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2eme, Département du Moungo. Région du Littoral ; pour un montant de **FCFA 27 699 031 (vingt sept millions six cent quatre vingt dix neuf mille trente un francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de **quatre vingt dix (90) jours**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 10 Juillet 2020

Le MAIRE

SAMEN Patrice

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°009/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à Tissue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019.

Vu la Décision N°00000157/CAB/MinMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition des Commissions Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko,

Vu le procès-verbal de la séance du 09 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°06/AONO/C-MKO/CIPM/SM/2020 du 08/06/2020 relatif aux Travaux de construction d'un réseau d'eau potable au village Nkaganzok (Lycée Technique. Yapenda —Etotom), Commune de Mouanko. Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE :

Article 1er : L'ETS ITAL SERVICE SARL est déclarée adjudicataire de la Lettre --- Commande relative à l'appel d'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit

- Montant de la Lettre — Commande : Dix -sept millions trois cent neuf mille cent trente-huit (17 309 138) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai d'exécution : **Trois (03) mois calendaire.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. I.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°002/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU CAMWATER DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2, Autorité Contractante

Vu la Constitution

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2^e me;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes

Vu la Circulaire N°001/CAB?PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois

de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/CAN-2/CIPM/2020 du 18 mai 2020,

pour le projet d'extension du réseau d'eau CAMWATER dans la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2eme, Département du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE?

Article 1er : L'ETABISSEMENT PETEGOU, BP : 421 Nkongsamba ; Tél : 697 39 62 94 , a été retenu comme adjudicataire du marché relatif aux travaux du projet d'extension du réseau d'eau CAMWATER dans la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba fine, Département du Moungo, Région du Littoral; pour un montant de FCFA 16 996 000 (seize millions neuf cent quatre vingt seize mille francs) TTC, et pour un délai d'exécution de quatre vingt dix (90) jours .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 10 Juillet 2020

Le MAIRE

SAMEN Patrice

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°004/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/CTD-CAN2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA ROUTE DD/MINADER — MARCHÉ BONANGOH DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IEA+RE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba , Autorité Contractante

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation:

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu l'Arrêté N°000001851A/MINATDIDCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2

Vu la Décision N°000004461D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°04/AONO/CTD? CAN2/CIPM/2020 du 18 mai 2020, pour les travaux d'électrification de la route DD/MINADER — marché Bonangoh dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2z'11e, Département du Moungo, Région du Littoral .

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique

DECIDE?

Article 1er : Les ETS PETEGOU, BP : 421 Nkongsamba ; Tél : 697 39 62 94, ont été retenus comme adjudicataires du marché relatif aux travaux d'électrification de la route DD/MINADER marché Bonangoh dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2eme, Département du Moungo, Région du Littoral: pour un montant de **FCFA 9 545 366 (neuf millions cinq cent quarante cinq mille trois cent soixante six francs) TTC, et pour un délai d'exécution de **quatre vingt dix (90) jours** .**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 10 Juillet 2020

Le MAIRE

SAMEN Patrice

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°05/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE - CARREFOUR HOPITAL REGIONAL-ENIEG- PORTAIL DES ELEVES DU LYCEE DU MANENGOUBA-RESIDENCE PROVISEUR LYCEE TECHNIQUE A ; -BARRIERE ECOLE ANNEXE —ENTREE PORTAIL DES ELEVES LYCEE TECHNIQUE A ; - QUARTIER MATANGO (FACE RESIDENCE RM) —MME NGUEWA — ROUTE NATIONAL N° 5 ; -ENTREE ANCIENNE GUINNESS —DOMICILE NANKAM — LIMITE DU QUARTIER AVEC BRETELLE PASSANT DEVANT M. NGUEGANG ; -ROUTE NGWABENG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL (LINÉAIRE TOTAL : 3KM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème, Autorité Contractante

Vu la Constitution ,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes ;

Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2ème;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence en procédure d'urgence N°05/AONO/CAN-2/CIPM/2020 du 18 mai 2020, pour les travaux de réhabilitation de - Carrefour hôpital régional-ENIEG —portail des élèves du Lycée du MANENGOUBA-Résidence proviseur Lycée technique A ; -Barriere Ecole Annexe —Entrée portail des élèves Lycée Technique A ; - Quartier Matango (face Résidence RM) —Mme NGUEWA —Route national N° 5 ; -Entrée ancienne Guinness —Domicile NANKAM —limite du quartier avec bretelle passant devant M. NGUEGANG ; - Route Ngwabeng, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du Littoral (Linéaire total : 3KM)

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ,

-DECIUE?

Article 1er : Les ETS DES BEAUX ARTS, BP : 07 Nkongsamba, Tél : 243 58 18 03 / 654 38 83 03 / 677 50 20 71

, ont été retenus comme adjudicataires du marché relatif aux travaux de réhabilitation de - Carrefour hôpital régional-ENIEG —portail des élèves du Lycée du MANENGOUBA-Résidence proviseur Lycée technique A , -Barriere Ecole Annexe —Entrée portail des élèves Lycée Technique A ; - Quartier Matango (face Résidence RM) —Mme NGUEWA —Route national N° 5 ; -Entrée ancienne Guinness —Domicile NANKAM -limite du quartier avec bretelle passant devant M. NGUEGANG ; - Route Ngwabeng, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2, Département du Moungo, Région du Littoral (Linéaire total : 3KM); pour un montant de FCFA **24 997 636 (vingt quatre millions neuf cent quatre vingt dix sept mille six cent trente six francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de **quatre vingt dix (90) jours** .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

COMMUNE DE NKONGSAMBA 2E

DECISION MUNICIPALE N°006/D/CAN2/SG/UPE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/CAN-2/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE D'EKANGTE-VILLAGE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 2EME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2, Autorité Contractante

Vu la Constitution

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu la Loi N°2004 /018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes :

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2007/255 du 24 Avril 2007 portant création de nouvelles Communes Vu le Décret N°2011/0408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°00000185/A/MINATD?DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur WANDJI Thomas au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 2^m ;

Vu la Décision N°00000446/D?MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PM du 30 Décembre 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2015 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°06/AONO/CAN?2/CIPM/2020 du 18 mai 2020, pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle d'Ekangté-Village, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2^{ème} Département du Moungo, Région du Littoral.

Considérant les recommandations du rapport de la sous-commission d'analyse technique ;

-DECIDE?

Article 1e : Les ETS PETEGOU, BP : 421 Nkongsamba ; Tél : 697 39 62 94, ont été retenus comme adjudicataires du marché relatif aux travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle d'Ekangté-Village, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 2ⁿe, Département du Moungo, Région du Littoral; pour un montant de FCFA **24 980 052 (vingt quatre millions neuf quatre vingt mille cinquante deux francs) TTC**, et pour un délai d'exécution de quatre vingt dix (90) jours .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NKONGSAMBA le 10 Juillet 2020

Le MAIRE

SAMEN Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTE

DECISION N°009/D/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 17JUILLET 2020 DÉCLARANT INFRUCTUEUSES LES DEMANDES DE COTATIONS N° 000004/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 ET N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 DU 11 MAI 2020 RESPECTIVEMENT POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE ET MALADIE DU PERSONNEL DE LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE SANTE (PRPSS),

VU la Loi 74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérant des crédits publics et des entreprises d'Etat telle que modifiée et complétée par la loi N°76/4 du 08 juillet 1976 ;

VU Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;

VU loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;

VU Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

VU Décret n°2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

VU Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU Décret n°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

VU l'arrêté N°447/A/MINMAP du 29 novembre 2019 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS);

VU Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;

VU Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

VU Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

VU Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2020;

VU Normes en vigueur ;

VU la lettre N°263/SG/PR du 7 avril 2020 ;

VU La proposition d'attribution de marché par lettre N°000007L/MINSANTE/CTN-PBF/CSPM du 18 juin 2020 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PRPSS;

VU Le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement

DECIDE

Article 1er : Les demandes de cotations N° 000004/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 et N° 000005/DC/MINSANTE/PRPSSPRPSS/CSPM/2020 du 11 Mai 2020 respectivement pour la souscription des polices d'assurance multirisque et maladie du personnel de la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS), sont déclarés infructueuses.

Article 2ème : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Juillet 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

BEVANG FIRMIN

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU LITTORAL

DECISION N°J009/D/C/SP/CRPM-LT/2020 DUPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE/DD DES ARTS ET DE LA CULTURE DU NKAM (PHASE 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI, DÉPARTEMENT DU NKAM, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES ARTS ET LA CULTURE DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Gouverneur de la Région du Littoral, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012 /075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre-Circulaire N°005/LC/M1NMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative aux mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Décision N°198/D/C/SG/DAAJ du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral ;
Considérant le Budget d'Investissement Public, exercice 2020;
Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/C/SP/DRMINPAT/CRPM-LT/2020 du 08/06/2020,
Considérant le procès-verbal d'attribution de la session N°22 du 15 juin 2020 ;
Considérant la proposition d'attribution N°41/08/L/CRPM-LT/Sec du 16 juiLLET 2020 .

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise **COMMUNITY INTEREST GROUP SARL BP : 15328 Yaoundé, Telephone : 677 705 1801691 63 84 07** est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres sus-rappelé, pour un montant **TTC de FCFA : 29 640 596 (Vingt-neuf millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-seize), et un délai d'exécution de trois (03) mois.**

Article 2 : Le Représentant de ladite entreprise est prié de se présenter au Secrétariat Particulier des Services du Gouverneur de la Région du Littoral dès publication de la présente décision, dans un délai maximal de sept (07) jours, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. ?

DOUALA le 21 Juillet 2020

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, EN RELATIF A
L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01)
VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE
REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;

Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire n°004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la décision n°20/46/D/CNRPH/DAAF/SPEL du 06 Mars 2020 portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH ;

Vu la lettre n°00181/L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SBM du 18 Février 2020 portant réorientation du BIP dans le journal des projets de l'exercice 2020 au profit du CNRPH ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 du 24/06/2020 en procédure d'urgence, relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 du 24/06/2020 en procédure d'urgence, relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du **20 JUIN 2020** ;

Décide :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **FOKOTO Auto Technic Diffusion**, BP: 2559 Douala, Tél : 650 975 650 est retenu pour la livraison d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint (lot 2) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) pour un montant TTC de F CFA trente-quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille (**34 955 000**) et un délai de vingt (**20**) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MANGA BESSALA

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, EN RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire n°004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la décision n°20/46/D/CNRPH/DAAF/SPEL du 06 Mars 2020 portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH ;
Vu la lettre n°00181/L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SBM du 18 Février 2020 portant réorientation du BIP dans le journal des projets de l'exercice 2020 au profit du CNRPH ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 du 24/06/2020 en procédure d'urgence, relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 du 24/06/2020 en procédure d'urgence, relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint au CNRPH ;
Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du **20 JUIN 2020** ;
Décide :
Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **FOKOTO Auto Technic Diffusion**, BP: 2559 Douala, Tél : 650 975 650 est retenu pour la livraison d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général (lot 1) au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) pour un montant TTC de F CFA quarante-quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille (**44 955 000**) et un délai de vingt (**20**) jours.
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MANGA ALEXANDRE

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08 ___/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 08 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NITOUKOU COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

Vu la Constitution ;

Vu la loi 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets

Vu l'Arrêté n° 000131/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nitoukou, Département du Mbam & Inoubou Région du Centre;

Vu les dispositions budgétaires de la Commune de Nitoukou, Exercice 2020 ;

Vu le dossier de d'Appel offres National Ouverts N° ___08___/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 Du 08 Avril 2020 En Procédure d'urgence pour Les travaux de l'extension Du Réseau Electrique Et Pose D'un Transformateur Dans Certaines Localités de la Commune de Nitoukou Commune de Nitoukou, Département Du Mbam Et Inoubou, Region Du Centre.

DECIDE :Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'avis d'appel d'offres susmentionné, l'entreprise ci-dessous désignée dans le tableau ci-après:

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
ETS ASSER	Tél : 699 25 44 12	38 090 597 (trente huit millions, zéro quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt dix sept)	04 (Quatre) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEM BON EPSE ENANGA

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_05_/AONO/MINDDEVEL/CNTK/CIPM/2020 DU 16/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

Vu la Constitution ;

Vu la loi 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets

Vu l'Arrêté n° 000131/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nitoukou, Département du Mbam&Inoubou Région du Centre;

Vu les dispositions budgétaires de la Commune de Nitoukou, exercice 2020 ;

Vu le dossier de d'Appel offres National Ouvert N°_05_/AONO/MINDDEVEL/CNTK/CIPM/2020 Du 16/03/2020 Pour les Travaux de Construction D'une Gare Routière Dans La Commune De Nitoukou, Département Du Mbam Et Inoubou, Region Du Centre

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'avis d'appel d'offres susmentionné, l'entreprise ci-dessous désignée dans le tableau ci-après:

ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	MONTANT TTC en F CFA	Délai
CAMEROON SERVICES ENGINEERING SARL	Tel : 677738472	23 330 854 (Vingt six millions, trois cent trente mille, quatre cent francs)	03 (Trois) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEM BON EPSE ENANGA

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°011/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à Tissue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019.

Vu la Décision N°00000157/CAB/MinMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition des Commissions Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko,

Vu le procès-verbal de la séance du 09 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/C-MKO/SP/CIPM/2020 du 29/05/2020 relatif aux Travaux de construction d'un CZV à Nkaganzok, Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE :

Article 1er LETS SYDVA est déclarée adjudicataire de la Lettre — Commande relative à l'appel d'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit

- Montant de la Lettre- Commande : Vingt-neuf millions neuf cent vingt -neuf mille six cent soixante- trois (29.929.663) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai d'exécution : Trois (03) mois calendaire.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. I.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N°195 D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/2020 DU 20/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES RELATIVES À LA DEMANDE DE COTATION N°57/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 15/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINTP, EXERCICES 2020.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

- Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels;

Vu la Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu La Demande de Cotation N°57/DC/MINTP/2020 du 15/05/2020 pour l'entretien des locaux des Services Centraux du Ministère des Travaux Publics ;

Vu Les offres des soumissionnaires ;

Vu Le Procès-Verbal N°042/PV/CIPM-SPIAG/MINTP du 26 Juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux ;

Vu La Lettre de notification de proposition d'attribution N°013/L/P/CIPM-SPIAG/MINTP du 03 Juillet 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux ;

DECIDE:

Article 1: Les entreprises dont les noms suivent sont retenues pour l'entretien des locaux des Services Centraux du Ministère des Travaux Publics :

SOUSSIONNAIRES RETENUS					
Numéro du lot	Noms et Adresses des Soumissionnaires	Montants TTC Corrigés en chiffre en FCFA	Montants TTC Corrigés en lettre en FCFA	Délai (Mois)	Observations

Lot 1	ETS NET BP : 4499 Yaoundé Tél. : 699 91 80 87 /677 83 45 34	12 347 966	Douze millions trois cent quarante-sept mille neuf cent soixante six	12 mois	Offre financière la moins disante
Lot 2	MBI PRO BP 12 530 Douala Tél. : 243 54 22 53 /693 47 40 76	29 650 320	Vingt-neuf millions six cent cinquante mille trois cent vingt		Offre financière la moins disante
Lot 3	IFOK & FRERES BP : Yaoundé Tél. : 233 43 17 37 699 51 72 00/ 675 72 20 45	34 850 000	Trente-quatre millions huit cent cinquante mille		Offre financière la moins disante

Article 2: Les mandataires desdites entreprises sont invités à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de leurs Lettres de Commandes.

Article 3 : Le soumissionnaire ayant postulé pour la Demande de Cotation ci-dessus mentionnée et qui n'a pas été retenu peut passer sous quinzaine retirer ses offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 20 Juillet 2020

Le *MINISTRE*

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°001/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N'SAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Avis de Consultation N° **007/AC/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI D'EKOL-MBENG, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 24 Juin 2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Les ETS AMAES, BP : Dschang Tél : 699 48 91 66 ; ont été retenus comme adjudicataire de l'Avis de Consultation N° **07/AC/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI D'EKOL-MBENG, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**, pour un montant TTC de **7 590 000 (Sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille) FCFA**, et pour un délai d'exécution de **Soixante jours (60) calendaires**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°002/D/CT-NKONGSAMBA3/SG/SIGAMP/2020 DU 13/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N°SAMBAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Avis de Consultation N° **008/AC/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF A EQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE DE L'ECOLE PILOTE DE MBEARESSOUMTOU-AVIATION, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 24 Juin 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Entreprise E.C.P.S, BP : 375 Nkongsamba Tél : 6977 36 33 10; ont été retenus comme adjudicataire de l'Avis de Consultation N°08/AC/CTD-NKONGSAMBA 3/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020, RELATIF A EQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE DE L'ECOLE PILOTE DEMBEARESSOUMTOU-AVIATION, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, pour un montant TTC de Cinq millions (5 000 000) FCFA, et pour un délai d'exécution de Soixante jours (60) calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE DE NITOUKOU

PORTANT ANNULLATION DE L'AVIS DE DEMANDE COTATION OUVERTE N° 02 /DCO/CNTK/SG/CIPM-2020 DU 16 MARS 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code générale des CTD

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets

Vu l'Arrêté n° 000131/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 clans la Commune de Nitoukou, Département du Mbam&Inoubou Région du Centre;

Vu les dispositions budgétaires de la Commune de Nitoukou, exercice 2020 ;

Vu le dossier de d'Appel offres National Ouverts N° 03 /AONO/CNTIUSG/CIPM/2020 DU 16/03/2020 Pour La Realisation De Trois (03) Forages Equipes de Pompes A Motricité Humaine Dans Certaines Localites De La Commune De Nitoukou, Département Du Mbam-Et-Inoubou, Region Du Centre,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est annulé, l'avis de cotation ouverte N° _02_/DCO/CNTK/SG/CIPM-2020 DU 16 MARS 2020 pour les travaux de construction d'un parc vaccinoгене à NITOUKOU dans la Commune de Nitoukou, Département Du Mbam Et Inoubou, Region Du Centre.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

NITOUKOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

OSIANEMBON EPSE ENANGA

COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

DECISION N°006/D/CAN3/SG/SIGAMP/2020 DU 16/07/2020 DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ÈME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2019/021 du 20 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2003/165/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002, relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion de la performance du système des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu la Décision N°000001571CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions internes de passation des marchés auprès de Communes et Communes d'Arrondissement

Vu la Décision Municipale N°08/2019/DM/SG/N'SAMBA 3/CAN 3Ame du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3, complétée par la Décision Municipale N°015/2020/DM/CAN3ème/SG/SAG du 29 Avril 2020 portant désignation du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 ;

Considérant l'Appel d'offres National Ouvert N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3 du 09 Juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'offres National Ouvert N° 04/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 02/06/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL , est déclaré infructueux

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNE D'OMBESSA

DECISION MUNICIPALE N°03/DM/C-OMB/SPM/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO NO 002 DU 28/04 2020 RELATIF À L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À OMBESSA VILLAGES DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA °

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les commune, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;
- Vu** Le dossier de l'AAONO N° 002 du 28/04 2020 relatif à l'extension du réseau électrique à Ombessa Village dans la Commune d'Ombessa, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre ;
- Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du 12/06/2020 de la CIPM/OMB ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ETS FRANCES & CO BP 15473 YAOUNDE	Les travaux d'extension du réseau électrique à Ombessa Village dans la Commune d'Ombessa	- 12 508 617	- 14 916 050	- OMBESSA le 9 Juillet 2020 - Le MAIRE KEDI MOUKO Éric Fabrice 90 Jours

Article 2 :La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°006/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution.

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A?M?NDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019,

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission Interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la des Commissions ?nterne de passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Vu le procès-verbal de la séance du 01 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°05/AONO/CIPM/C-MKO/2020 du 08/06/2020 pour les Travaux de construction d'un puits aménagé à Malimba (Maldjedou), Olombe dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE :

Article 1e : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°11/DM/C/MAT/SGCONSTANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ D'UNE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MATOMB CENTRE, COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 2008/367 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu l'additif du 22 Juin 2020 relative à l'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence

n° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH dans la localité de Matomb centre, commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle ;

Vu le bordereau N°10/B/C/MAT/SG du 03 juillet 2020 relatif à la transmission des pièces adressées à Madame la Présidente de la CIPM auprès de la Commune de Matomb ;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la commune de Matomb ;

DECIDE

Article 1^{er} : l'appel d'offre n° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH dans la localité de Matomb centre, commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est déclaré infructueux;

Article 2 : le Dossier d'appel d'Offre n° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH dans la localité de Matomb centre, commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est modifié suivant les observations dans la lettre N/Réf 000320/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/BNRJamf/20

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiqué partout ou besoin sera./-

MATOMB le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°12/DM/C/MAT/SGCONSTANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR L'AXE PAN-PAN, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 2008/367 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu l'additif du 22 Juin 2020 relative à l'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence

n° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH dans la localité de Matomb centre, commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle fixant la date d'ouverture des plis ; ;

Vu le bordereau N°10/B/C/MAT/SG du 03 juillet 2020 relatif à la transmission des pièces adressées à Madame la Présidente de la CIPM auprès de la Commune de Matomb ;

Vu le rapport d'examen des pièces administratives et d'analyse des offres techniques et financières de la sous-commission du 17 juillet 2020 ;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la commune de Matomb ;

DECIDE

Article 1^{er} : l'appel d'offre N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un ouvrage d'art sur l'axe Pan-Pan, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est déclaré infructueux;

Article 2 : le Dossier d'appel d'Offre N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18mai pour travaux de construction d'un ouvrage d'art sur l'axe Pan-Pan, dans la commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est modifié suivant les observations dans la lettre N/Réf 000320/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/BNRJamf/20

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiqué partout ou besoin sera./-

MATOMB le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°13/DM/C/MAT/SG CONSTATANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRE N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR L'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE LISSE, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 2008/367 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu l'additif du 22 Juin 2020 relative à l'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence

n° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18 mai pour travaux de construction d'un forage équipé d'une PMH dans la localité de Matomb centre, commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle fixant la date d'ouverture des plis ; ;

Vu le bordereau N°10/B/C/MAT/SG du 03 juillet 2020 relatif à la transmission des pièces adressées à Madame la Présidente de la CIPM auprès de la Commune de Matomb ;

Vu le rapport d'examen des pièces administratives et d'analyse des offres techniques et financières de la sous-commission du 17 juillet 2020 ;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la commune de Matomb ;

DECIDE

Article 1^{er} : l'appel d'offre N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18 mai pour l'achèvement de travaux de construction du centre de santé intégré de Lisse, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est déclaré infructueux;

Article 2 : le Dossier d'appel N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 du 18 mai pour l'achèvement de travaux de construction du centre de santé intégré de Lisse, dans la commune de Matomb, Département du Nyong et Kelle est modifié suivant les observations dans la lettre N/Réf 000320/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/BNRJamf/20

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

MATOMB le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°05/ /DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution.

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A?M?NDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

Vu la Circulaire N°001/C/M?NFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019,

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission Interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la des Commissions ?terne de passation des Marchés de la Commune de Mouanko

Vu le procès-verbal de la séance du 01 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°03/AONO/C. MKO/SP/C?PM/2020 du 29/05/2020 pour les Travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de Mbiako, Arrondissement de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE :

Article 1e : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°007/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution.

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A?M?NDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019,

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission Interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la des Commissions ?nterne de passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Vu le procès-verbal de la séance du 01 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°07/AONO/C.MKO/CIPM/SM/2020 du 08/06/2020 pour les Travaux d'éclairage public en lampadaires solaires à Mouanko Centre —Malimba , Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

DECIDE :

Article 1e : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO

DECISION MUNICIPALE N°008/DM/RL/DSM/C.MKO/2020 DÉCLARANT L'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante

Vu la Constitution.

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0000223/A?M?NDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2019,

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commission Interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la des Commissions ?terne de passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Vu le procès-verbal de la séance du 01 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°04/AONO/CIPM/C.MKO/2020 du 08/06/2020 pour les Travaux de construction de la Case Communautaire à Pongo Songo, Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral..

DECIDE :

Article 1e : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**ADDITIF N°1 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
 D'URGENCE N°019/AONO/MSP/HGD/CIPM/2020 DU 16 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DES
 MEDICAMENTS ET CONSOMMABLES POUR CHIMIOETHERAPIE A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA
 (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 08 Août 2020 à 11 h 00 min et devra porter la mention :</p> <p align="center">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 019 /AONO/MSP/HGD/CIPM/2020 du 16 Juillet 2020 pour la fourniture des médicaments et consommables pour chimiothérapie à l'Hôpital Général de Douala (HGD), pour le compte de l'exercice 2020. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 10 Août 2020 à 11 h 00 min et devra porter la mention :</p> <p align="center">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 019 /AONO/MSP/HGD/CIPM/2020 du 16 Juillet 2020 pour la fourniture des médicaments et consommables pour chimiothérapie à l'Hôpital Général de Douala (HGD), pour le compte de l'exercice 2020. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 08 Août 2020 à 11h 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 10 Août 2020 à 11h 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>

DOUALA le 21 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE NITOUKOU

RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 09 IAONOIMINDDEVEL/DPAI/CIPM-NTK/2020 DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE DURGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions de la demande la cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Secrétariat du Maire de la Commune de Nitoukou, au plus tard le 17/07/2020 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE DURGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions de la demande la cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Secrétariat du Maire de la Commune de Nitoukou, au plus tard le 24/07/2020 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE DURGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu, le 17/07/2020 à partir de 13 heures précises dans la salle de réunions de la mairie de Nitoukou par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu, le 24/07/2020 à partir de 13 heures précises dans la salle de réunions de la mairie de Nitoukou par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.</p>

NITOUKOU le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

OSIANEM BON EPSE ENANGA

COMMUNE DE MESSONDO

ADDITIF N°01 RELATIF AU DAO N°009/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES A MESSONDO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 17 Juillet 2020 à partir de 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunion de la Mairie de MESSONDO d'MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 24 juillet 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

2	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1- Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h; - Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; - Omission d'un prix unitaire quantifié ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Absence du sous-détail des prix unitaires ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; - Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 25millioins ; - Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier lié à la commande publique au cours des trois dernières années et ne figure pas dans la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ; <p>ü Note des critères essentiels valides inférieure à 23/32 « OUI »</p> <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A- Présentation de l'offre</td> <td style="text-align: right;">03 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td style="text-align: right;">06 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td style="text-align: right;">12 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td style="text-align: right;">06 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td style="text-align: right;">08 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	03 éléments	B - Références	06 éléments	C - Personnel d'encadrement	12 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	06 éléments	E - Matériel	08 éléments
A- Présentation de l'offre	03 éléments										
B - Références	06 éléments										
C - Personnel d'encadrement	12 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	06 éléments										
E - Matériel	08 éléments										

2 Critères d'évaluation

Lire plutot

1-Principaux critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h;
- Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- Absence du sous-détail des prix unitaires ;
- Non-respect du profil du Conducteur des travaux ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 25 millions ;
- Note des critères essentiels valides inférieure à 21/30 « OUI »

2- Principaux critères essentiels

A- Présentation de l'offre	03 éléments
B - Références	05 éléments
C - Personnel d'encadrement	06 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	06 éléments
E - Matériel	08 éléments
F – Preuves d'acceptation des conditions	02 éléments

3 Autres

Au lieu de ...

n/a

3 Autres**Lire plutot****REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :**Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

SANS OBJET.

Lire plutot :**ARTICLE 26 : DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF**

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend :

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE MESSONDO

RELATIF AU DAO N°_003/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORTS A MESSONDO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1-Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Offre (dossier technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ; - Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; - Omission d'un prix unitaire quantifié ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; - Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 15millioins ; - Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier lié à la commande publique au cours des trois dernières années et ne figure pas dans la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ; - Note des critères essentiels valides inférieure à 23/32 « OUI » <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table border="0"> <tr> <td>A- Présentation de l'offre</td> <td>02 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td>06 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td>11 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td>05 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td>08 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	02 éléments	B - Références	06 éléments	C - Personnel d'encadrement	11 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments	E - Matériel	08 éléments
A- Présentation de l'offre	02 éléments										
B - Références	06 éléments										
C - Personnel d'encadrement	11 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments										
E - Matériel	08 éléments										
	<p>Lire plutot</p> <p>1-Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Absence de la caution de soumission ; - Offre (dossier technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ; - Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; - Omission d'un prix unitaire quantifié ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; - Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 15millioins ; - Note des critères essentiels valides inférieure à 19/26 « OUI » <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table border="0"> <tr> <td>A- Présentation de l'offre</td> <td>02 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td>04 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td>05 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td>07 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td>08 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	02 éléments	B - Références	04 éléments	C - Personnel d'encadrement	05 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments	E - Matériel	08 éléments
A- Présentation de l'offre	02 éléments										
B - Références	04 éléments										
C - Personnel d'encadrement	05 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments										
E - Matériel	08 éléments										
2	Autres										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>n/a</p>										

2 Autres**Lire plutot****REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :**Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

SANS OBJET.

Lire plutot :**ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF**

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend :

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE MESSONDO

RELATIF AU DAO N° 007/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 25 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE SONG MBONG ET D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE DJASSOCK SOCAPALM, ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 24 Juillet 2020 à partir de 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunion de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 31 juillet 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

2	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1- Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ● Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h; ● Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; ● Omission d'un prix unitaire quantifié ; ● Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; ● Absence du sous-détail des prix unitaires ; ● Non-respect du profil du Conducteur des travaux; ● Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 5 millions (Lot1) et 8 millions (Lot2) ; ● Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier lié à la commande publique au cours des trois dernières années et ne figure pas dans la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP; ● Note des critères essentiels valides inférieure à 22/31 « OUI » <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table border="0"> <tr> <td>A- Présentation de l'offre</td> <td>02 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td>06 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td>11 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td>05 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td>07 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	02 éléments	B - Références	06 éléments	C - Personnel d'encadrement	11 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments	E - Matériel	07 éléments
A- Présentation de l'offre	02 éléments										
B - Références	06 éléments										
C - Personnel d'encadrement	11 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments										
E - Matériel	07 éléments										

2 Critères d'évaluation

Lire plutot

1- Principaux critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h;
- Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- Absence du sous-détail des prix unitaires ;
- Non-respect du profil du Conducteur des travaux;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 5 millions (Lot1) et 8 millions (Lot2) ;
- Note des critères essentiels valides inférieure à 19/26 « OUI »

2- Principaux critères essentiels

A- Présentation de l'offre	02 éléments
B - Références	05 éléments
C - Personnel d'encadrement	05 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments
E - Matériel	07 éléments

3 Renseignements Complémentaires

Au lieu de ...

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) au numéro : 699 664 625.
 Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

Lire plutot

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) aux numéros **699 66 46 25 / 676 32 32 32**.

4 Autres

Au lieu de ...

n/a

4 Autres**Lire plutot****REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :**Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

SANS OBJET.

Lire plutot :**ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF**

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE NITOUKOU

RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°15/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'URGENCE POUR LAREALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Mairie de Nitoukou au plus tard le 17/07/2020 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_10_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'urgence POUR La realisation D'UN forage equipe de pompe a motricite humaine dans LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT dU mBAM-et-INOUBOU, REGION DU CENTRE FINACENT BIP MINepat EXERCICE 2020 « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Mairie de Nitoukou au plus tard le 24/07/2020 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_10_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'urgence POUR La realisation D'UN forage equipe de pompe a motricite humaine dans LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT dU mBAM-et-INOUBOU, REGION DU CENTRE FINACENT BIP MINepat EXERCICE 2020 « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en une phase et aura lieu le 17/07/2020 à 13 heures, heure locale dans la Salle de réunion de la Mairie de Nitoukou par la Commission interne de Passation des Marchés, placée auprès de la Commune de Nitoukou. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en une phase et aura lieu le 24/07/2020 à 13 heures, heure locale dans la Salle de réunion de la Mairie de Nitoukou par la Commission interne de Passation des Marchés, placée auprès de la Commune de Nitoukou. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

NITOUKOU le 13 Juillet 2020

Le MAIRE

OSIANEMBON EPSE ENANGA

COMMUNE DE MESSONDO

RELATIF AU DAO N° 002/AONO/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/2020 DU 25 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BIJOCKA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 25 Juillet 2020 à partir de 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunion de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 01 août 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

2	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1- Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ● Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h; ● Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; ● Omission d'un prix unitaire quantifié ; ● Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; ● Absence du sous-détail des prix unitaires ; ● Non-respect du profil du Conducteur des travaux; ● Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 15millions ; ● Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier lié à la commande publique au cours des trois dernières années et ne figure pas dans la liste des entreprises défailtantes établie par le MINMAP; ● Note des critères essentiels valides inférieure à 22/31 « OUI » <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A- Présentation de l'offre</td> <td style="text-align: right;">02 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td style="text-align: right;">06 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td style="text-align: right;">11 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td style="text-align: right;">05 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td style="text-align: right;">07 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	02 éléments	B - Références	06 éléments	C - Personnel d'encadrement	11 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments	E - Matériel	07 éléments
A- Présentation de l'offre	02 éléments										
B - Références	06 éléments										
C - Personnel d'encadrement	11 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments										
E - Matériel	07 éléments										

2	Critères d'évaluation										
	<p>Lire plutot</p> <p>1-Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Absence de la caution de soumission ; - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée dans les 48h; - Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ; - Omission d'un prix unitaire quantifié ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Absence du sous-détail des prix unitaires ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux; - Absence de la capacité financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre d'un montant de 15millioins ; - Note des critères essentiels valides inférieure à 18/25 « OUI » <p>2- Principaux critères essentiels</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">A- Présentation de l'offre</td> <td style="text-align: right;">02 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td style="text-align: right;">04 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td style="text-align: right;">05 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td style="text-align: right;">07 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td style="text-align: right;">07 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	02 éléments	B - Références	04 éléments	C - Personnel d'encadrement	05 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments	E - Matériel	07 éléments
A- Présentation de l'offre	02 éléments										
B - Références	04 éléments										
C - Personnel d'encadrement	05 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments										
E - Matériel	07 éléments										

3	Renseignements Complémentaires
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) au numéro 699 664 625. Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) aux numéros 699 66 46 25 / 676 32 32 32.</p>

4	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>n/a</p>

4 Autres**Lire plutot****REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :**Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

SANS OBJET.

Lire plutot :**ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF**

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE MESSONDO

RELATIF AU DAO N° 008/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 18 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE BODI , ARRONDISSEMENT DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps le 17 Juillet 2020 à partir de 13 heures précises par la Commission Compétente de Passation des Marchés siégeant dans sa salle de délibération de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p> <p>-</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 24 juillet 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

2	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1-Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée - Offre (dossier administratif, technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ; - Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière (BPU, SDP, DEQ); -ü Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 23 éléments positifs (oui) ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; - Absence autorisation d'accès au réseau ENEO en cours de validité ; - Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant supérieur ou égal à 35 millions FCFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre ; - Déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a abandonné aucun contrat lié à la commande publique (Lettre commande ou Marché) au cours des trois (3) dernières années et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP. <p>2-Critères essentiels</p> <p>L'évaluation de chaque offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-dessous :</p> <table border="0"> <tr> <td>A - Présentation de l'offre</td> <td>03 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td>04 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td>14 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td>06 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td>05 éléments</td> </tr> </table>	A - Présentation de l'offre	03 éléments	B - Références	04 éléments	C - Personnel d'encadrement	14 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	06 éléments	E - Matériel	05 éléments
A - Présentation de l'offre	03 éléments										
B - Références	04 éléments										
C - Personnel d'encadrement	14 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	06 éléments										
E - Matériel	05 éléments										

2	Critères d'évaluation										
	<p>Lire plutot</p> <p>1-Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ü Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ü Absence de la caution de soumission ; ü Offre (dossier administratif, technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ; ü Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière (BPU, SDP, DEQ); ü Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; ü Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; ü Absence autorisation d'accès au réseau ENEO en cours de validité ; ü Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant supérieur ou égal à 35 millions FCFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre ; ü Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 20 éléments positifs (oui). <p>2-Critères essentiels</p> <p>L'évaluation de chaque offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-dessous :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A - Présentation de l'offre</td> <td style="text-align: right;">03 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td style="text-align: right;">04 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td style="text-align: right;">08 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td style="text-align: right;">08 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td style="text-align: right;">05 éléments</td> </tr> </table>	A - Présentation de l'offre	03 éléments	B - Références	04 éléments	C - Personnel d'encadrement	08 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	08 éléments	E - Matériel	05 éléments
A - Présentation de l'offre	03 éléments										
B - Références	04 éléments										
C - Personnel d'encadrement	08 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	08 éléments										
E - Matériel	05 éléments										

3	Renseignements Complémentaires
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la DD-MINEE/NK où à la Mairie de Messondo (chez le Secrétaire General), n° 699 664 625. Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) aux numéros 699 66 46 25 / 676 32 32 32.</p>

4	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>n/a</p>

4 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF SANS OBJET.

Lire plutot :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend :

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE MESSONDO

RELATIF AU DAO 001/AONO/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/CIPM/20 DU 19 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 18 Juillet 2020 à partir de 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunion de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 25 juillet 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

2	Critères d'évaluation										
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Offre (dossier administratif, technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ; - Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière (BPU, SDP, DEQ); - Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 29 éléments positifs (oui) ; - Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ; - Non-respect du profil du Conducteur des travaux ; - Absence d'un atelier de formation ; - Déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a abandonné aucun contrat lié à la commande publique (Lettre commande ou Marché) au cours des trois (3) dernières années et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP. <p>Critères essentiels</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A- Présentation de l'offre</td> <td style="text-align: right;">03 éléments</td> </tr> <tr> <td>B - Références</td> <td style="text-align: right;">06 éléments</td> </tr> <tr> <td>C - Personnel d'encadrement</td> <td style="text-align: right;">20 éléments</td> </tr> <tr> <td>D - Organisation-Planning-Méthodologie</td> <td style="text-align: right;">07 éléments</td> </tr> <tr> <td>E - Matériel</td> <td style="text-align: right;">06 éléments</td> </tr> </table>	A- Présentation de l'offre	03 éléments	B - Références	06 éléments	C - Personnel d'encadrement	20 éléments	D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments	E - Matériel	06 éléments
A- Présentation de l'offre	03 éléments										
B - Références	06 éléments										
C - Personnel d'encadrement	20 éléments										
D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments										
E - Matériel	06 éléments										

2 Critères d'évaluation

Lire plutot

Principaux critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Offre (dossier administratif, technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière (BPU, SDP, DEQ);
- Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 26 éléments positifs (oui) ;
- Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- Non-respect du profil du Conducteur des travaux ;
- Absence d'un atelier de foration.

Critères essentiels

A- Présentation de l'offre	03 éléments
B - Références	06 éléments
C - Personnel d'encadrement	14 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	07 éléments
E - Matériel	05 éléments
F- Preuves d'acceptation des conditions du marché	02 éléments

3 Renseignements Complémentaires

Au lieu de ...

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) au numéro 699 664 625.

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

Lire plutot

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de MESSONDO (Secrétariat Général) aux numéros **699 66 46 25 / 676 32 32 32**.

4 Autres

Au lieu de ...

n/a

4 Autres**Lire plutot****REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

1) Au lieu de :

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à tout autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Lire plutot :**Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

2) Au lieu de :

32.4. Si l'offre évaluée la moins disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail Quantitatif et Estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.

Lire plutot :

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la Commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le Soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le Soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) Au lieu de :

ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

SANS OBJET.

Lire plutot :**ARTICLE 26 : DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF**

26.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai maximum de 30 jours pour dresser le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ledit décompte doit également être visé par MINMAP (DD-MINMAP/NK). Ce décompte comprend :

-le décompte final ;

-le solde ;

-la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

MESSONDO le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF 1 AU DAO N°003BIS RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU A BALIAMA, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les derniers critères éliminatoires de L,Avis d'Appel d'Offres</p> <p>Non transcription intégrale des articles 4, 2b, 17, 6, 26.1, 32.4 et 34 dans le RGAO</p> <p>Absence des éléments constitutifs de la lettre commande dans le projet de lettre commande</p> <p>Date d'ouverture des offres</p> <p>Absence du lieu, date, heure d'ouverture des offres dans le RPAO</p> <p>Critères éliminatoires de l'Avis d'Appel d'Offres</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Non règlementaires</p> <p>transcription intégrale des articles 4, 2b, 17, 6, 26.1, 32.4 et 34 dans les RGAO</p> <p>éléments constitutifs de la lettre commande insérés dans le projet de lettre commande</p> <p>23/07/2020</p> <p>Ombessa, le 23/07/2020 à 13h</p> <p>harmonisés</p>

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF1 AU DAO NO 004

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Absence de la caution de soumission dans le RPAO</p> <p>Absence de la date et signature du Maitre d'Ouvrage dans l'Avis d'Appel d'Offres</p> <p>Critère éliminatoire : absence d'une pièce administrative</p> <p>Date d'ouverture des offres dans l'AAO et le RPAO</p> <p>Absence du modèle de planning d'exécution des travaux</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Critère éliminatoire dans le RPAO : absence de la caution de soumission</p> <p>Avis d'Appel d'Offres daté et signé</p> <p>annulé</p> <p>23/07/2020</p> <p>Planning d'exécution des travaux inséré</p>

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF1 PORTANT REPPORT DE L'OUVERTURE DES PLIS AUX DAO NO 003BIS, 004, 005, 006 ETDC 01 RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A BALIAMA, CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A EM BILINGUE OMBESSA, CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 2 SALLES DE CLASSE A EP BOGONDO, REHABILITATION DU TRONCON-GUEBOBA-BIABO AVEC POSE DE BUSES ET FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM EXERCICE 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... 23/07/2020
	Lire plutot 24/07/2020

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF1 AU DAO NO 006

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Signature des ordres service par l'ingénieur</p> <p>Incohérence sur le nombre de critères essentiels dans l'AAO</p> <p>montant caution de soumission dans le RPAO et dans l'AAO</p> <p>nombre et dénomination des critères éliminatoires dans le RPAO et dans l'AAO</p> <p>Absence du lieu, date, heure d'ouverture des offres dans le RPAO</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le maitre d'ouvrages</p> <p>Critères harmonisés</p> <p>540 000</p> <p>harmonisé</p> <p>ombessa le 23/07/2020 à 13h</p>

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF 1 AU DC NO 01/DC/C/OMB/SG/SPM/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM (KIT SCOLAIRE ET PÉDAGOGIQUE, BOITE À PHARMACIE À LA COMMUNE D'OMBESSA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Article 11 de l'Avis de Consultation</p> <p>Lettre d'invitation à soumissionner non datée et signée par le M.O</p> <p>Date de remise et dépouillement de l'Avis de Consultation</p> <p>Cout prévisionnel du projet dans l'Avis de Consultation en français et en anglais</p> <p>Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011</p> <p>Maitre d'Ouvrage, Autorité Contractante</p> <p>Tableau de comparaison des offres</p> <p>Liste des établissements bancaires agréés</p> <p>Marques spécifiques de matériel dans le CCTP</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Non réglementaire</p> <p>Lattre d'invitation datée et signée par le M.O</p> <p>23/07/2020</p> <p>9 344 000</p> <p>caduque</p> <p>même chose</p> <p>inséré dans la demande de cotation</p> <p>insérée dans la demande de cotation</p> <p>pas une exigence</p>

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF 1 AU DAO NO 005

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Critère éliminatoire : absence of administrative document dans l'AAO</p> <p>RPAO article 10 date d'ouverture des offres</p> <p>CCAP preuves d'acceptation des conditions du marché</p> <p>Signature des ordres service par l'ingénieur</p> <p>Absence des critères éliminatoires dans le RPAO</p> <p>Incohérence sur le nombre de critères essentiels dans l'AAO</p> <p>Note qualificatif en français ou en anglais</p> <p>Marques spécifiques de matériels dans le CCAP</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>annulé</p> <p>23/07/2020</p> <p>Annulé</p> <p>Le maitre d'ouvrages</p> <p>Critères éliminatoires inséré</p> <p>Critères harmonisés</p> <p>70%</p> <p>Non exigible</p>

OMBESSA le 22 Juillet 2020

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm